

L'État face à ses transformations
Septième congrès triennal de l'Association belge francophone de science politique
Université catholique de Louvain – site de Mons
3 et 4 avril 2017

Section thématique

L'Etat en Afrique francophone : Légitimation et fabrique des politiques publiques

Communication

NB : [Version en cours de développement, merci à ne pas diffuser hors congrès]

« Les transformations de l'action publique au Maroc entre patronage "autoritaire" et investissements "participatifs" »

Belarbi Mhammed (mhbelarbi@yahoo.fr)

Résumé : Le caractère encore faible de l'horizon électoral, comme élément de définition des stratégies d'action en matière de politiques publiques au Maroc appuie une lecture qui privilégie les changements progressifs, réalisés à partir des bricolages des acteurs de l'action publique dans une position de rationalité limitée. En empruntant aux approches, néocorporatiste, de mise sur agenda et en puisant dans le registre des mobilisations, la présente contribution tente de rendre compte de l'articulation entre action publique et dynamiques sociales dans un contexte de profondes transformations institutionnelles, qui confère de plus en plus un terrain d'élection à la production des politiques publiques sectorielles. Pour saisir les tenants et les aboutissants de ce mouvement apparent, nous nous sommes donnés à montrer comment les investissements participatifs sont en mesure de fragiliser le patronage d'Etat comme régime de production de l'action publique au Maroc.

Mots clés : Politiques publiques ; action publique ; néopatrimonialisme ; néocorporatisme ; mobilisation ; patronage d'Etat ; participation ; temporalités...

Introduction

Le mythe de l'Etat jacobin porteur d'une cohérence majestueuse qui le placerait, au-dessus des intérêts particuliers, ne résiste pas à l'observation de l'Etat en action (Jobert, 1985). Ainsi, les compromis sont à la fois le produit d'une approche croisant les logiques institutionnelles et les mobilisations informelles. Le nouvel esprit des politiques publiques suppose donc l'existence d'un consensus national et la reconnaissance d'autres catégories montantes d'acteurs et d'intérêts. Plus profondément, le questionnement de l'étatisation se pose, non seulement, d'un point de vue normatif (quelle doit être la place de l'État dans la société ?), mais aussi d'un point de vue pratique (quelle doit être la forme et l'intensité de l'action publique?).

D'emblée, au Maroc comme ailleurs, l'analyse des transformations de l'action publique reste souvent indissociable d'interrogations ou d'analyses relatives à la formation et à l'évolution de l'État et du régime politique. De ce point de vue, l'action publique dans tous ses états semble constituer un observatoire de choix des évolutions du système politique marocain au cours des deux dernières décennies. La saisir, aujourd'hui, renvoie nécessairement à l'examen des accumulations, des avancées et des ruptures qui se seraient affirmées dans le sens de la transformation incrémentale (Lindblom, 1979)¹.

Le caractère encore faible de l'horizon électoral, comme élément de définition des stratégies d'action en matière de politiques publiques au Maroc appuie une lecture qui privilégie les changements progressifs, réalisés à partir des bricolages des acteurs de l'action publique dans une position de rationalité limitée². Les politiques publiques sont soumises simultanément à deux calendriers. Le premier calendrier ne dépend pas de l'élection. Il permet d'envisager et de maintenir des politiques à long terme. Ce calendrier est soumis à l'impulsion de la monarchie et à sa persévérance. Le second calendrier dépend des élections, tout au moins depuis 2002, puisque c'est à ce moment-là que celles-ci commencent à être sincères et que les partis peuvent espérer les remporter ou craindre de les perdre, en fonction de leur seule image dans l'opinion. Ce gain démocratique n'est toutefois pas complet, puisque la fragmentation partisane marocaine est telle qu'aucun parti politique ne peut faire mieux qu'être faiblement majoritaire au sein d'une coalition le plus souvent hétéroclite.

D'avantage, jusqu'à une date récente, quelles que soient les initiatives prises «par le bas», celles-ci, doivent le moment venu, contribuer à la dynamique et la cohésion nationale, la rejoindre et la renforcer. Dès lors, la "gouvernementalité" marocaine se caractérise par «une capacité à neutraliser le risque d'instabilité que contiennent en germe les frémissements revendicatifs ou mobilisateurs. Par le compromis, le rappel à l'ordre ou les compromissions, la métamorphose du microlocal et du corporatif en action élargie et sociale ne s'opère guère : un plafond de verre semble empêcher cette transmutation». Constitués en une alchimie où l'intériorisation et l'adhésion se combinent, les mécanismes à l'œuvre dans l'étatisation (qui ne sont ni répression violente ni négociation ouverte) participent d'un certain conformisme vis-à-vis des situations ou le simple renoncement du pouvoir exécutif à atteindre ses objectifs premiers peuvent constituer déjà un versant de la sortie de crise (De miras, 2009 : 45-46).

¹Les tenants de l'incrémentalisme comme grille d'analyse des politiques publiques stipulent que, celles-ci, évoluent le plus souvent de façon graduelle et par un mécanisme de petits pas. L'argument avancé par Ch. Lindblom consiste à dire que les changements politiques sont généralement évolutifs plutôt que révolutionnaires.

²La préférence actuelle, explicitement revendiquée par plusieurs auteurs du terme «action publique» au détriment de «politiques publiques» vise à prendre en compte l'ensemble des institutions, des groupes professionnels, des instruments et des acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'action étatique. Le passage de «politique» à «action» publique ouvre aussi l'éventail des acteurs à étudier et invite à aller au-delà des seuls dispositifs, institutions et organisations (Lascoumes & Le Galès, 2005 : 12). Nous faisons usage des deux termes dans le cadre de cette contribution.

En conséquence, dans cette configuration banale de l'antipolitique qui veut que la critique des politiques passées, la construction du discours de la «crise» et l'espoir de construction d'un «nouvel ordre» se réalisent souvent, au profit de ceux qui les énoncent, non nécessairement au profit d'un nouveau personnel politique et administratif. Toutefois, l'accent mis sur le centre du pouvoir et les surdéterminations qu'il fait peser sur l'action publique est incapable d'expliquer ce qui change (Rouquié, 1985), car il laisse dans l'ombre les mécanismes qui l'accompagnent et les relèguent à de simples artifices de l'autoritarisme. Ainsi, cette grille de lecture n'offre qu'une fenêtre partielle sur les transformations qui s'opèrent au sein du régime. Elle ne permet pas de comprendre ce qui se joue lorsque les capacités de redistribution de l'État s'amenuisent. Elle met en position subalterne les luttes sociales et les formes variées de mobilisation politique qui sont pourtant intimement liées aux mutations de l'action publique au Maroc (Vairel, 2005).

Dans le sillage de la trajectoire politico-constitutionnelle "post 2011", qui a ouvert la voie à la mise en place de nouvelles pratiques ponctuant l'exercice gouvernemental au Maroc, des effets de la temporalité électorale sur la mise en œuvre des réformes sont susceptibles de se voir appropriés différemment par les protagonistes des politiques publiques. Chemin faisant, les réformes sectorielles envisagées *via* une approche participative, en opérationnalisant la constitution de 2011, ont franchi des étapes avancées en termes de problématisation, de concertation, de mise sur agenda et de formulation (régionalisation avancée, réforme du secteur judiciaire, réforme du code de la presse, prérogatives constitutionnelles de la société civile et à un degré moindre, reconnaissance du bilinguisme officiel). Restituer les modes du gouvernement, les ressorts de la prise de décision, mais aussi les logiques de dépatrimonialisation du pouvoir, aide à comprendre le changement.

En suivant une démarche socio-historique, il s'impose de revisiter les configurations de l'action publique qui ont fait la vie du régime marocain depuis l'ère du programme de l'ajustement structurel (PAS). Désormais, les tensions et les évolutions du post-ajustement sont au cœur des politiques publiques et ajustent les horloges du processus de démocratisation au Maroc. Même si cette idée est parfois considérée comme simpliste et schématique, l'analyse de l'action publique repose peu ou prou sur l'idée que les acteurs politico-administratifs sont activés par des événements, des mobilisations et/ou des pressions alimentées par des acteurs publics et privés placés à différents niveaux de gouvernement et de la société. Ainsi, les métamorphoses du politique qui se dessinent autour de l'action publique et les formes de mobilisation sont susceptibles d'être explicitées à travers l'analyse des ré-articulations entre les logiques de l'action publique, celles des jeux plus directement politiques et de l'institutionnalisation des intérêts socio-économiques. Plus précisément, alors que les canaux institutionnels indiquent l'émergence de relais accrédités par l'État avec comme mission la médiation des intérêts, les registres informels adossés aux mobilisations seraient à l'origine d'un corporatisme «par le bas» animé principalement par de nouveaux mouvements sociaux protestataires.

En fonction des capacités d'action et des opportunités politiques, les pouvoirs publics opèrent des filtrages au sein de ces dynamiques d'émergence pour inscrire sur l'agenda les problèmes qui détermineront par la suite le contenu de l'action publique. Comme le modèle français, le modèle marocain de production des politiques publiques se caractérise par la concentration de l'expertise technique légitime au sein de l'État, le rôle moteur de l'administration dans le développement des secteurs publics et le contrôle de l'agenda par l'élite politico-administrative (Muller, 2009). Les allures régaliennes de la gouvernance publique sont notamment perceptibles au niveau des privilèges dont se prévaut l'État à la fois en tant que fournisseur de référentiels et maître des agendas de réformes.

Par ailleurs, l'ouverture à des influences extérieures et la privatisation partielle de l'Etat réorientent les politiques publiques, de plus en plus coproduites entre l'Etat et ses partenaires. Depuis, l'ère du PAS, des dynamiques aussi complexes et parfois difficilement séparables sont souvent identifiées comme affectant l'Etat marocain et ses politiques. Ainsi, le terme générique de gouvernance, appliqué au cas marocain, recouvre tout à la fois un processus de déterritorialisation de l'action publique (les politiques sont définies de façon plus ou moins coordonnée entre plusieurs niveaux de gouvernement), de démonopolisation (l'État est un acteur parmi d'autres dans un jeu complexe de compromis et d'échanges) et de dépolitisation (la décision relève de plus en plus d'acteurs en fonction de leur expertise technocratique).

Pour montrer les éléments de continuité et les évolutions partielles qui caractérisent les réformes récentes de l'action publique au Maroc, on ne peut manquer de constater, que les modes de gouvernement qui se sont succédés depuis l'application du PAS ont sédimenté une redistribution du pouvoir économique. Ils ont aussi « favorisé des divisions sociales, légitimé et diffusé des représentations collectives, structuré des intérêts, des soutiens, des incitations et des ressources, développé des formes de loyauté reposant sur le clientélisme et informé les pratiques de groupes sociaux en développant des façons de répondre à la société et aux opposants » (Bezès, 2007 : 27).

Sous cet angle, envisager les transformations de l'action publique au Maroc renvoie donc aux débats structurants de l'analyse des politiques publiques opposent classiquement les tenants du néo-corporatisme et les partisans du pluralisme (Hassenteufel, 1990). Dans les sociétés européennes de l'après-guerre, la réappropriation du corporatisme³ s'est opérée de façon raisonnée en l'évacuant de ses anciennes connotations (autoritarisme bismarckien, syndicalisme révolutionnaire, nationalisme de droite, etc.). A la différence du corporatisme qui s'inscrit dans le cadre d'un Etat autoritaire (dans lequel il y a une collusion totale entre l'Etat et les corporations), le néo-corporatisme correspond, dans l'analyse des politiques publiques, à un paradigme des démocraties libérales. Alors que dans le cas du corporatisme des Etats autoritaires, la représentation monopolistique est créée par l'Etat (ou très largement suscitée par lui), dans le néo-corporatisme, même si l'Etat peut favoriser la monopolisation de la représentation et avoir intérêt à cette monopolisation, les groupes représentatifs possèdent toujours une autonomie au moins relative par rapport à l'Etat. Intégré progressivement aux mécanismes de la démocratie parlementaire, l'introduction du terme et l'esquisse d'un débat sur le concept permettent de rejoindre, dans une perspective différente, les recherches sur les transformations de l'action de l'Etat et la représentation des intérêts (Schmitter, 1974, 1977, 1982, 1985 ; Barrel, 1988 ; Ruffat, 1987, Hassenteufel, 1990,1995). Les thèses du pluralisme postulent une diversité des intérêts ayant accès au système politique, tandis que les tenants du néo-corporatisme mettent l'accent sur la fermeture des cercles décisionnels et la place prépondérante prise par des cercles privées. En ce sens, le néo-corporatisme est défini, par Schmitter, comme étant « un système de représentation des intérêts dans lequel les unités constituantes sont organisées en un nombre limité de catégories singulières, obligatoires, non compétitives, reconnues ou agréées (sinon créées) par l'Etat et auxquelles ont garanti un monopole délibéré de représentation au sein de leurs catégories respectives en échange de l'observation de certains contrôles sur la sélection des leaders et l'articulation des demandes et intérêts » (Schmitter, 1974 : 85-86, 1977:13).

³ Le préfixe « néo » est là pour éviter, justement, que le corporatisme des sociétés occidentales (démolibérales) soit confondu avec le corporatisme des sociétés autoritaires.

En partant de l'hypothèse que les politiques publiques au Maroc se décident de plus en plus au sein d'un entre-deux, mêlant acteurs publics et privés, il s'agit de constituer une voie médiane entre l'idée d'un jeu relativement ouvert - œuvrant probablement sur l'accès démocratique aux ressources publiques-, et une mutation néo-corporatiste du système politique marocain, qui se fait selon une logique incrémentale et discrète⁴. Pressé par les effets conjugués de la libéralisation et de la démocratisation, l'Etat marocain se voit appelé à partager la décision publique au profit d'acteurs qui traduisent souvent la défense d'intérêts particuliers de type corporatifs (les opérateurs économiques, les territoires, la société civile, les mouvements sociaux). La pression conjoncturelle de la rue et la teneur des mémorandums déposés auprès de la Commission consultative de révision de la Constitution en 2011 ont marqué le contenu et l'économie générale du texte constitutionnel qui se caractérise d'une part, par la reconnaissance constitutionnelle de catégories et de groupes sociaux porteurs d'intérêts particuliers⁵, et d'autre part, par la composition et le fonctionnement des institutions représentatives, consultatives ou de gouvernance, lesquelles sont appelées à observer une certaine pondération des intérêts et des sensibilités concernées. Par ailleurs, les transformations de l'action publique ont cristallisé de nouvelles exigences, telles l'inclusion, la participation, la reddition des comptes, la solidarité et la durabilité. Par conséquent, une des caractéristiques marquantes du processus constituant de 2011 a été de privilégier une approche en termes d'agrégation des intérêts exprimés pour "désamorcer" le potentiel collectif de la mobilisation (Tozy, 1991 ; Dupret et Ferrié, 2011).

Ce dernier aspect est l'indice le plus révélateur de l'institutionnalisation du néo-corporatisme comme tendance lourde dans la production des politiques publiques. L'allocation et la distribution des ressources se faisant de moins en moins d'une manière verticale. L'hypothèse de l'Etat néo-patrimonial, selon laquelle le centre politique exercerait un monopole quasi exclusif sur les ressources publiques qu'il distribue de façon discrétionnaire, devient de plus en plus inopérante pour appréhender l'action publique au Maroc. A vrai dire, la tendance aujourd'hui est de donner un caractère négocié au processus d'allocation des ressources, et ce dans le cadre d'arènes institutionnelles représentatives des catégories sociales porteuses d'intérêts particuliers. Autrement dit, la régulation sectorielle (ou le néo-corporatisme sectoriel) signifie que certaines organisations ou acteurs vont acquérir aux yeux de l'Etat marocain une capacité de représentation pour leur secteur d'activité. Pour être plus précis, ces organisations acquièrent aux yeux de l'Etat une représentativité non contestée et ils deviennent, de ce fait, les partenaires privilégiés de l'Etat.

Somme toute, la question qui se pose est de savoir si ce déclin présumé du néo-patrimonialisme, annonce un passage vers une configuration plutôt néo-corporatiste où les intérêts collectifs et fragmentaires sont fondamentalement négociés. Comme l'indique une littérature abondante, le passage vers le néo-corporatisme serait l'expression la plus démonstrative de l'institutionnalisation des rapports socio-économiques au sein d'une société. En empruntant aux théories, néo-corporatiste, de mise sur agenda, et en puisant dans le registre des mobilisations, la présente contribution tente de rendre compte de l'articulation entre action publique et mobilisations dans un contexte de profondes transformations institutionnelles, qui confère de plus en plus un terrain d'élection à la production des politiques publiques sectorielles. Il s'agit chemin faisant de refaire l'état des lieux, de tenter de décrypter les positionnements et les enjeux à l'œuvre dans l'action publique du Maroc actuel.

⁴Non sans précaution, la valeur théorique et prédictive du modèle néo-corporatiste comme modèle interprétatif n'est pas assurée. Comme ailleurs, on peut relever facilement des signes de résistance aux arrangements néo-corporatistes.

⁵On peut citer à cet égard, les catégories, ci-après : Employeurs (patronat), Salariés (syndicats), Groupes ethniques (amazighs, saharo-hassanis, hébraïques...), Femmes, Jeunes, Personnes handicapées, Marocains résidant à l'étranger ...

I- L'action publique au Maroc : otage des vecteurs de "désamorçage" sociopolitique ?

Dans la forme de gouvernement néo-patrimoniale, l'État contrôle par l'accès et la distribution des ressources plusieurs pans de l'économie et de la société⁶. Détenteur des appareils de coercition et régulateur des moyens de gestion matérielle de la vie sociale, l'entreprise étatique produit les biens publics, distribue faveurs et avantages, et satellise les groupes sociaux. Néanmoins, le «pluralisme limité»⁷ marocain, entretenu par un centre politique qui s'arrange fort bien des divisions qui peuvent traverser la société, se démarque des épures du «populisme autoritaire» ou du «corporatisme d'État», clés de nombre de systèmes politiques arabes, organisés sur des schémas plus corporatistes, au nom d'un idéal socialiste et nationaliste (Ayubi, 1995). La dés-étatisation de l'économie concoctée, dans les années 1990, a constitué ici comme ailleurs le moment opportun pour la redéfinition des choix socio-économiques (Laïdi, 1993). Pour produire du lien national et consacrer l'arrimage aux valeurs démocratiques, le comportement de l'État marocain reflète son engagement à se débarrasser du néo-patrimonialisme, comme forme de gouvernement et matrice de ses dispositifs d'action publique. Corrélativement, l'Etat reconnaît certains acteurs et groupes professionnels comme représentatifs d'intérêts socio-économiques. Dotés de capacités d'influence, ces groupes sont identifiés comme des groupes légitimes pour la prise en compte d'une régulation sectorielle.

1- Du néo-patrimonialisme au néo-corporatisme

Le mode de domination néo-patrimoniale, consiste en particulier « à développer derrière la façade modernisante, des réseaux de clientélisme qui passent par l'État et se développent dans ses marges» (Salamé, 1991 : 328). Initiateur d'une politique sociale et promoteur des inégalités, le «secteur public» comme l'ensemble des prestations étatiques, matérialisent l'entrecroisement des caractéristiques néo-patrimoniales : étatisation de la société, appropriation de l'État et clientélisme de la société (Benali, 1989). Les auteurs de facture néo-patrimoniale qui ont observé le Maroc politique dans les années 1960, 1970 et 1980, invoquent à l'appui de leur analyse, l'argument du contrôle des ressources par l'Etat comme support de clientélisation des élites politiques du royaume (Waterbury, 1973, 1975 ; Leveau, 1985 [1976], 1987, 1993 ; Leca & Schemeil, 1983 ; Tessler, 1987).

En vue de disposer des ressources nécessaires pour déployer des forces de contrôle, voire de répression et finalement d'organiser des canaux de cooptation, la course perpétuelle aux avantages du pouvoir est un moyen sûr de désagréger les formations politiques et professionnelles. Ainsi, qu'ils fassent partie de la bourgeoisie rurale, de la bourgeoisie d'affaires ou même des syndicats, tous ces groupes vulnérables et largement dépendants du régime ont pour fonction, outre celle de s'enrichir le plus rapidement possible, de jouer le rôle de tampon entre le régime et les Marocains les plus défavorisés (les paysans sans terre, les petits commerçants, les chômeurs, etc)⁸.

⁶ Tous les joueurs qui profitent des avantages matériels que leur offre ce système planifié et encadré par l'Etat et ses relais en deviennent les complices : ils sont donc condamnés à respecter les règles du jeu dans le silence, s'ils ne veulent tout perdre d'un coup. (Cf. Waterbury, 1973, 1975).

⁷ La formule de "pluralisme limité", propre aux situations autoritaires, qualifie des situations, où tout en gardant l'alternance et la compétition pour le pouvoir en dehors de la volonté de leurs citoyens, les autorités publiques tolèrent une sorte d'opposition et d'expression politique tant qu'elle ne met pas en cause la légitimité des gouverneurs (Linz, 2000).

⁸ Mark Tessler, avance à ce propos que: « *Hasan presides over a national political machine that operates on the basis of clientelism; and, sitting atop this network of patron-client hierarchies, the king rewards his supporters, punishes his enemies, and generally keeps others dependent on his favors. [Thereby] he assures that elections and multiparty politics do not evolve into political competition he is unable to control*» (Cf. Tessler, 1987:218).

À la lumière de ces constats, les élites politico-économiques- à la manière d'une élite du pouvoir⁹- furent donc longtemps décrites comme un groupe "segmentaire" grandi à l'ombre "d'un État patron", avec qui, il entretient des réseaux d'affaires, assimilables à des rapports de clientèle (Gellner & Waterbury (dir), 1977). Dans cette configuration, les acteurs économiques, généralement, réputés politiquement apathiques, sous tutelle ou démobilisés, jouent un rôle de courroie de transmission du système centralisé de domination et de redistribution. Les fractions de l'élite économique s'appuient sur le pouvoir d'État pour consolider ou étendre leur contrôle sur les différents secteurs de l'économie (Marais, 1969 ; Benhaddou, 2009 [1997]). En effet, ce sont principalement des politiques gouvernementales, telles que la "marocanisation" des entreprises en 1973 (El Aoufi, 1990 ; Saadi, 1989) ou la "privatisation" des entreprises publiques à partir de la seconde moitié des années 1980, qui ont permis la constitution de grands groupes privés marocains (Berrada & Saadi, 1992, Saaf, 1995).

Pour préciser le propos, schématiquement jusqu'à l'époque du PAS, le régime marocain est souvent réputé "autoritaire" et "néopatrimonial", usant de répression directe mais aussi d'une large emprise sur les activités économiques (Catusse & Vairel, 2003). Intrinsèquement liées au "capitalisme d'État", les activités productrices ou entreprenantes, sont à la recherche de rentes acquises auprès de l'administration¹⁰. Elle-même, se trouverait localement en situation de patronage, ce qui ne serait pas propice à l'émergence d'intérêts de classe. Force est de constater cependant que l'histoire politique contemporaine du Maroc fut le théâtre de luttes sociales et de mouvements syndicaux (Ayache, 1982, 1990, 1993). Entre ouverture politique et contournement de conflits, la réalité plus complexe du régime marocain le montre en permanente évolution, même si les moments de "libéralisation" et "dé-libéralisation" se neutralisent et laissent à penser que la situation est bloquée (El Fassi, 2012).

Par sa singularité et son caractère parfois paradigmatique, la trajectoire qu'a suivie le Maroc post-ajustement documente à la fois les termes d'une réflexion originale sur l'économie politique des réformes néolibérales et les différents sentiers que ses dernières peuvent emprunter. Entravée par l'absence ou la faiblesse d'une culture libérale et par un dirigisme étatique obéissant au besoin développementaliste de planification et à la volonté autoritaire de domination de la société, l'option libérale dans laquelle le Maroc s'est inscrit au lendemain de son indépendance trouve au cours des trois dernières décennies l'environnement opportun à son incarnation "capitalistique". La réalité d'une interférence de l'économie et du politique qui rend le premier subordonné à la volonté d'hégémonie du second, reste, néanmoins, significative dans la mesure où l'interférence de l'économie et du politique, dans sa forme actuelle, ne peut rester à l'écart du processus de sortie de l'autoritarisme à l'œuvre¹¹. Les plans d'ajustement structurels, conçus et imposés par les institutions financières internationales au Maroc, ont ainsi largement contribué à redimensionner les administrations publiques. En conséquence, le recentrage de l'État devrait se faire au profit du secteur privé, considéré comme plus "vertueux" et plus "efficace" (Hibou, 1998 ; Catusse, 1998).

⁹ *L'Elite du pouvoir* de Charles W. Mills, démontrait que le pays censé incarner le pluralisme démocratique (les Etats-Unis) était en réalité contrôlé par une étroite minorité d'individus juchés aux postes de commande des plus puissantes institutions de la société moderne (Etat, grandes entreprises, armée, médias, etc.). Mills reconnaissait que « l'élite du pouvoir » se laisse difficilement circonscrire : « *Les hommes des sphères supérieures sont impliqués dans un ensemble de "bandes" qui se recoupent et de "cliques" unies entre elles par des liens compliqués* » (Mills, 1969 : 16).

¹⁰ La dynamique de soutien public au secteur privé a été freinée à la fin des années 1970 par l'endettement important du Maroc qui a poussé le gouvernement à adopter une série de mesures s'inscrivant dans le cadre du PAS. Les décennies qui ont suivi ont été ainsi marquées par des réductions progressives du soutien public à l'investissement, des privatisations et des accords de libre-échange notamment avec l'Union européenne et les Etats-Unis.

¹¹ L'expression « *Makhzen économique* » rend compte de cette réalité. Après les événements du "printemps arabe", la holding royale, incarnation du « *Makhzen économique* », s'est retirée de plusieurs secteurs de l'activité économique.

A la suite de la publication en 1995 d'un rapport de la Banque mondiale qui pointait la corruption, la contrebande et les fraudes dans les milieux d'affaires, l'épisode de la " campagne d'assainissement" a été vécue comme un rappel à l'ordre "autoritaire"(Denoeux & Gateau, 1996). En ce sens, la vague de privatisations, a constitué, elle aussi, un moment clé du retour en force du pouvoir central qui a anticipé la diffusion de nouvelles normes de gouvernance, à la faveur à la fois de la mondialisation libérale et de la constitution d'une élite nationale d'affaires dotée d'une forte culture entrepreneuriale et d'un esprit néolibéral. Désormais, tout en illustrant le renforcement de la non-transparence dans la gestion des recettes de la privatisation¹², le gouvernement de l'économie, cette fois-ci, prouve le redéploiement *via* de nouveaux dispositifs, du pouvoir d'Etat dans le domaine de la politique économique du pays (Hibou & Tozy, 2002). Ainsi, les nouveaux dispositifs de libéralisation économique se sont accompagnés du recours à une nouvelle catégorie d'acteurs capables de «moderniser» la politique économique de l'Etat (Catusse, 2008). L'inflexion néolibérale et les dispositifs d'ingénierie financière qui l'ont accompagnée vont conduire à la consolidation des groupes hégémoniques et à l'arrivée d'acteurs émergents (Oubenal & Zeroual, 2017 : 25-26).

L'utilisation de ces nouveaux instruments de gouvernement de l'économie (Montagne, 2001) ne signifie pas que les anciens procédés ont disparu (Saaf, 1999 : chapitre V). En effet, comme à l'accoutumée, la centralisation se déploie de nouveau par la mobilisation des ressources publiques via l'attribution d'appels d'offres aux alliés ainsi que par les sanctions infligées aux récalcitrants. L'une des filiales de la holding royale s'est ainsi vu attribuer plusieurs appels d'offres dans le secteur des énergies renouvelables, érigé en priorité stratégique par l'Etat¹³. Même s'ils perdurent, les anciens procédés d'intervention du pouvoir central coexistent donc désormais avec de nouvelles modalités qui prennent de plus en plus d'importance. Outre les dispositifs de gouvernance d'entreprises, la modalité classique de privatisation des entreprises publiques est en train de prendre la forme de l'instrument juridique du Partenariat Public Privé (PPP). Une étude des grands marchés publics attribués et des contrats PPP pourrait révéler d'autres dynamiques au niveau des nouveaux dispositifs de gouvernement de l'économie.

Parallèlement, à ce mouvement, qui traduit un processus fort de capitalisation de l'économie, la dérégulation annoncée des circuits de redistribution de rentes contribue à l'émergence, sur le marché mais aussi dans l'espace de la mobilisation corporatiste ou de l'action protestataire, de nouveaux acteurs plus autonomes, capables de s'indigner d'être lésés par la réforme ou de s'organiser collectivement pour en tirer profit. Au cours des années 90, le régime pour tourner la page des "années de plomb", s'achemine vers une démarche de plus grande intégration des partis de l'opposition dans le système politique par la mise en place d'un gouvernement dit "d'alternance". Cette ouverture politique reste néanmoins marquée par l'affirmation de la centralité de la monarchie dans le jeu politique du pays (Ferrié, 2002 ; Ferrié, 2004 ; Ferrié, Roussillon, 2004). En effet, sous l'ancien règne, le débat public était centralisé, relativement unifié et se déployait chaque fois sur l'initiative du pouvoir central¹⁴. Actuellement, cette dimension des choses a été préservée dans une certaine mesure, mais le débat public, initié par plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs, s'est surtout fragmenté et dispersé autour de plusieurs

¹² La cession au consortium maroco-hispano-portugais, Medi Telcom, de la deuxième licence de téléphonie mobile, la vente à Vivendi, d'une partie des parts que l'Etat possédait dans l'opérateur historique de télécommunications ainsi que la privatisation de la régie des Tabacs ont, entre autres opérations, produit des recettes considérables. Or la moitié de ces recettes a été sortie du budget de l'Etat pour être déposée dans le Fonds Hassan II qui ne dépend pas directement de l'autorité gouvernementale.

¹³ L'agence MASEN dont le directeur est nommé par le roi, a hérité de la gestion de tout ce secteur, ce qui signifie que le gouvernement et son ministère des énergies en ont été dessaisis (Cf. Oubenal & Zeroual, 2017).

¹⁴ Au temps du roi Hassan II, lorsque le régime centralisait la vie politique d'une période sur une question déterminée (notamment, le dossier du Sahara –Marche verte-, l'annonce d'élections ou leur report, une révision constitutionnelle comme en 1992 ou en 1996, telle ou telle dimension particulière de la vie politique), les acteurs agissant dans le système se concentraient dans leur ensemble sur les dossiers nationaux devenus de fait ceux de tous, au centre de la préoccupation de tous.

thèmes¹⁵. La mise en œuvre de l'expérience de l'Instance Equité et Réconciliation (IER), la redéfinition de la notion d'autorité, le lancement de quelques projets institutionnels ambitieux, l'adoption d'un nouveau code de la famille, l'élaboration d'un projet de régionalisation, constituent autant de signes de l'espace de négociation et de participation.

Dès lors, l'évolution générale du système politique marocain peut être décryptée à travers deux grandes tendances : D'une part, un mouvement permanent d'adaptation et d'actualisation, avec des hauts et des bas par rapport aux exigences politiques de l'époque contemporaine ; d'autre part, un dosage variable de démocratie et d'autoritarisme selon les événements, l'équilibre des forces, le travail des structures sociales profondes, les contextes changeants, la nature des confrontations et des opportunités. À cet égard, le profil de l'action publique, aujourd'hui, ne reproduit plus exactement les schémas d'hier où tout, sous le ciel marocain, ne serait que « tactique » (Waterbury, 1975). Désormais, le pouvoir arrivait à développer une stratégie sur une base de modernisation visible (politique des barrages, politique agricole, politique judiciaire, consultations populaires, libéralisation économique, travaux dits structurants, etc.), en plus de la réactivation de l'héritage historique et culturel à travers les travaux protocolaires et symboliques permettant de réinventer la monarchie, le réaménagement du champ religieux, les politiques sécuritaires et les tâches d'intégration nationale. À ce niveau, l'action publique s'aménage aussi selon une dimension stratégique. Il s'agit là, d'un élément nouveau qui revêt désormais une grande importance au regard de la marge étroite dans laquelle était avérée l'action publique jusque-là, « limitée à l'urgence et aux échanges de coups entre acteurs dans l'immédiat » (Saaf, 2014, 2015).

Au-delà du soutien financier et technique que les bailleurs des fonds fournissent aux réformateurs marocains, les procédures d'appels d'offres qu'ils imposent structurent la mise en œuvre des réformes sectorielles (Catusse, 2008). En effet, les mutations du capitalisme marocain et la libéralisation économique ont donné lieu à un besoin d'appropriation de l'arsenal juridique relatif à la modernisation des structures entrepreneuriales et à l'esprit des affaires¹⁶. Aussi, dans ce nouveau contexte, les besoins de régulation de l'économie se manifestent en particulier par la création d'un mécanisme de régulation¹⁷ et par l'assentiment du mouvement de défense des consommateurs¹⁸. Dans cette perspective, l'injonction que l'économie doit nécessairement s'émanciper du politique, mise sur l'agenda politique au moins depuis 1999, (El Aoufi, 1999), porte à croire à l'institutionnalisation en gestation d'une « scène globale de négociation directe » entre l'Etat et les différents groupes porteurs d'intérêts particuliers. Ces négociations, lorsqu'elles interviennent, prennent un caractère formalisé et contractuel et se soldent par un impact de plus en plus net sur les politiques gouvernementales. Désormais, le développement de nouvelles formes de l'action publique, efficaces et soustraites à la logique

¹⁵Du point de vue des préoccupations des acteurs (ONG, mouvement associatif international, partis politiques, organisations informelles, voire groupes d'individus), le champ public paraît, en effet, plus éclaté. Si la question sociale est centrale pour certains d'entre eux, la question des droits et des libertés, les problématiques linguistiques et culturelles le sont pour d'autres acteurs actifs dans différents secteurs de l'espace public. On ne saurait passer sous silence l'intégration de sujets jadis considérés comme tabous ou interdits intégrés aujourd'hui au cœur du débat public (les libertés individuelles, la question sécuritaire, les débats sur la *bay'a* ou sur la manière de saluer le Roi, la religion...).

¹⁶La législation sur l'investissement étranger, la conclusion d'accords juridiques internationaux, la création d'un environnement judiciaire ou arbitral approprié au domaine des affaires (tribunaux de commerce, la législation appropriée au développement de la technologie électronique et des rapports juridiques qu'elle induit, la nécessité de réglementer le droit de grève,) sont autant d'aspects de cette évolution capitaliste et libérale.

¹⁷Ce n'est que récemment, et à la faveur de la nouvelle Constitution de 2011, que l'on cherche à revoir à la hausse et en importance les moyens du Conseil de la concurrence, institué en 2008 par la loi 06-99.

¹⁸La première association de défense des consommateurs a vu le jour dans les années 1990. Aujourd'hui, il en existe plus d'une vingtaine. La loi 31-08 (entrée en vigueur en avril 2011) instaure un Fonds d'appui au profit de ces ONG.

néo-patrimoniale¹⁹, impose d'en définir, le périmètre et le référentiel. C'est dire qu'en résonnance avec les notions de «bonne gouvernance» et de «subsidiarité», les instances de représentation, qui reflètent de plus en plus une pluralité d'acteurs protagonistes, devraient être impliquées dans la production des «biens collectifs».

En conséquence, la trajectoire transitionnelle au Maroc s'accompagne corrélativement d'une transformation discrète des fonctions de l'Etat liées à l'allocation des ressources et à l'articulation des intérêts (EL Maslouhi, 2010 : 31-32). Les effets de cette transformation prendront une signification telle qu'ils détermineront, à terme, un processus de dépatrimonialisation, matérialisé par une métamorphose de l'Etat néo-patrimonial vers une nouvelle configuration de type néo-corporatiste. Autant, l'intérêt essentiel du schéma néo-corporatiste est sans doute de mettre en évidence un mode de rapports entre l'Etat et les groupes d'intérêt fondé sur l'échange et surtout de montrer l'importance des processus de légitimation réciproque (Jobert, Muller, 1987).

2- De la montée de la régulation sectorielle sur la scène marocaine

En termes plus explicites, la légitimation par les politiques publiques fonctionnelles est en passe de chasser du terrain aux anciens modes autoritaires de traitement des problèmes publics. Il va de soi que l'élargissement de l'horizon de la pratique démocratique passe nécessairement par l'identification des obstacles aussi bien cognitifs qu'institutionnels, qui se dressent à son encontre. Loin de se résumer à un acte de foi néolibéral mettant au jour la volonté de l'Etat de se recomposer via des processus de «subsidiarité» ou de «décharge», l'action publique au Maroc a été infecté par les stratagèmes du management public, au moment où la société civile et le secteur privé se voient impliqués plus à fond dans l'opérationnalisation des programmes élaborés et appuyés par l'Etat (Hibou, 1998, 1999 ; Clergerie, 1997).

En ce sens, la politique de privatisation des entreprises publiques engagée de façon limitée au début des années 1990 et poursuivie tout au long des années 2000, le démantèlement des monopoles et la vague des libéralisations qui ont scandé à un rythme soutenu, annoncent des processus inédits de dépatrimonialisation au sens juridique et matériel du terme²⁰. C'est dire qu'*in fine*, comme ailleurs, tout dépend de ce que chaque partie prenante pense avoir à y perdre ou à y gagner, et des configurations diverses que recompose sans cesse la mouvante réalité des rapports entre gouvernants et gouvernés (Ruffat, 1987 :102-103). Néanmoins, à un moment où le pouvoir d'Etat a décidé d'infléchir son mode de gouvernance, dans le sens d'une prise en compte du rapport de causalité entre les expressions des opinions publiques et les choix politiques à appliquer, la tendance à la néo-corporatisation des secteurs de l'action publique au Maroc prend essentiellement appui sur la responsabilisation de catégories d'intermédiaires auprès de l'Etat. Qu'il s'agisse du Conseil Royal Consultatif des Affaires Sahariennes (CORCAS), de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM), de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), du Conseil des Marocains Résidant à l'Etranger (CMRE), du Conseil National des Droits de l'homme (CNDH remplaçant le CCDH), des partenariats public-privé, des collectifs civils de plaidoyer ou de développement, ou encore du dialogue social avec les syndicats, les catégories sociales particulières trouvent dans ces arènes publiques de négociation un espace d'action collective. Censées, plus efficaces que celles animées par la représentation

¹⁹A partir de l'adoption du PAS, une certaine tendance à la dépatrimonialisation de l'Etat au Maroc été constatée (Saaf, 1991 :73-107).

²⁰ Les exemples se multiplient à ce niveau : libéralisation des télécommunications, suppression du monopole de l'Etat sur l'audiovisuel, le plan Maroc Vert lancé pour revigorer l'action publique dans le domaine de l'agriculture...

parlementaire, les arènes de négociations corporatistes se traduisent donc par des consensus de plus en plus consistants sur la nécessité d'institutionnaliser sur une base contractuelle les différents processus de formation et d'objectivation des intérêts et de leurs groupes (El Maslouhi, 2005 : 289-290). A titre illustratif, le Conseil économique, social et environnemental (CESE), mais aussi certains organes de régulation comme le Conseil de la concurrence, semblent, autant par leur composition que par leur mode de fonctionnement, être programmés pour fonctionner à l'image d'une institution de négociation et d'arbitrage des intérêts organisés et promus par les différents secteurs de la société. Dans ce jeu de la régulation des intérêts communautaires, individuels et corporatifs, l'objectif étant d'obtenir la meilleure représentation possible, et surtout, de ne pas laisser le citoyen isolé face à l'Etat

Bien entendu, ce choix qui rejoint les recommandations des partenaires financiers du Maroc pour une «bonne gouvernance» implique une refonte de la politique de recrutement des élites et le passage d'une «notabilité de représentation» à une «notabilité d'intermédiation» (Souali, 2016 : 300-301). Ainsi, tel qu'il se profile, aujourd'hui, le néo-corporatisme constitue une pièce maîtresse des dispositifs politiques de la transition au Maroc (El Maslouhi, 2010 : 31). D'une certaine manière, l'appropriation étatique des revendications de la société, leur mise en forme, leur façonnement et leur neutralisation *via* la déclinaison de solutions appropriées, entretiennent le consentement autour du caractère indispensable de l'Etat. Tout en articulant la légitimité de l'action publique sur des critères fonctionnels, les dispositifs conçus concrétisent l'institution monarchique, comme centre de gravité de toute action publique au Maroc.

Dans cette optique, la réinvention des politiques publiques catégorielles et transversales recentrés sur les principes de co-production et d'universalisation des prestations sociales²¹, la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale²², et le redéploiement de l'action de l'Etat, ont travaillé, tour à tour et de part en part, l'agenda politique de l'Etat. Si bien qu'il est possible d'identifier le processus de démocratisation en cours à un mouvement devant acheminer à terme vers une redistribution du pouvoir, doublée d'une redistribution des richesses. Considérée sous ce rapport, la dynamique constatée, renvoie à des conduites de plus en plus expressives, contestataires, en acquisition croissante de capacités de dialogue et de négociation. Désormais, des faits sociaux et politiques indiquent l'émergence d'une conscience que traduit un triple mouvement revendicatif de la dépatrimonialisation, de la dépersonnalisation et de la constitutionnalisation du pouvoir d'Etat²³. Ainsi, d'un côté, les catégories sociales porteuses d'intérêts spécifiques se voient optimiser leur fonctionnement en obtenant de l'Etat une reconnaissance ou un titre de représentation leur ouvrant l'accès aux ressources publiques et un surcroît de légitimité. De l'autre côté, le pouvoir d'Etat espère que la médiation néo-corporatiste contribue à la stabilisation de l'environnement social et devrait faire la police dans ses propres rangs, ce qui signifie qu'elle doit mettre à l'écart soit des dirigeants soit des revendications. Dans cet ordre d'idées, le registre néo-corporatiste permet en quelques sortes, de «repolitiser» à faible frais la participation à l'action publique.

²¹On compte désormais à ce niveau : le système Assurance maladie obligatoire (AMO), le Régime d'assistance médicale destiné aux populations démunies (RAMED), le projet Villes sans bidonvilles (VSB)...

²² L'Initiative nationale de développement humain (INDH), lancée en 2005 se présente comme l'instrument du «désamorçage» social le plus important sans égal sous le précédent règne.

²³ Les récentes dynamiques politiques, dans le sillage des soulèvements arabes, ont enclenché au Maroc un processus de refonte du lien politique dans son ensemble et par conséquent un déplacement de la légitimité vers la constitutionnalisation des pouvoirs et vers les élections.

Chemin faisant, les négociations et les arrangements institutionnels des intérêts sociaux qui ont commencé à envahir le champ des rapports entre l'Etat et la société, annoncent par là-même une transition discrète de l'Etat marocain vers un type d'Etat néo-corporatiste. Somme toute, la modernisation de l'État exige une redéfinition des relations de l'économique au politique, une réorganisation des structures de l'appareil étatique et un recentrage de ses fonctions. Aussi, pour assurer ces fonctions, l'État doit apprendre à admettre l'autonomie des acteurs économiques et associer les composantes de la société civile en les considérant moins comme des parasites que comme des partenaires dans la recherche de l'intérêt général. Désormais, l'existence des scènes sectorielles de négociation permettant la médiation des intérêts sociaux dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques, informe de l'institutionnalisation en marche du corporatisme sectoriel. Alors que les grandes options et les projets structurants semblent avoir comme objectifs de faire échapper le gouvernement aux pesanteurs de la gestion politique, les actions économiques et sociales comme les initiatives civiles, sont dépolitisées ou repolitisées, selon les canons du pluralisme limité²⁴. La centralisation de la représentation et le partage du pouvoir décisionnel entre l'État et les groupes corporatistes assurent une concertation efficace quant à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques au sein d'un secteur donné²⁵. En effet, deux objectifs centraux traversent ces chantiers : d'un côté, la consolidation du mouvement de construction d'une économie forte bâtie sur un tissu solide d'entreprises industrielles, d'exploitations agricoles et de sociétés de services et sur le développement des infrastructures denses et efficaces de transports et de communication ; d'un autre côté, une exigence de solidarité distributive qui redresse les inégalités sans pénaliser la production de richesses.

A titre illustratif, le Plan Maroc Vert (PMV), offre une piste stimulante pour mesurer cette percée vers le néo-corporatisme. Lancé en 2008, pour revigorer l'action publique dans le secteur agricole, le PMV montre que la régulation des intérêts réciproques de l'Etat et de la société s'effectue désormais selon un schéma plus complexe que ne permet de le décrire l'obsession théorique du néo-patrimonialisme (Saaf, 1991). En ouvrant à la gérance privée une assiette foncière de l'ordre de milliers d'hectares répartis entre domaine privé de l'Etat, terres *habous* et terres collectives, le P MV condamne l'Etat à s'alléger de ses capacités patrimoniales pour se recentrer sur sa fonction de régulation et d'arbitrage des intérêts. En aval de cette dépatrimonialisation matérielle se profile une autre dimension fonctionnelle. De fait, le PMV tranche davantage avec les autres programmes sectoriels, par son appel à l'organisation des producteurs et à leur regroupement localisé autour d'opérateurs structurés capables d'organiser le secteur, avec une forte empreinte territoriale. Dans l'esprit implicite des promoteurs du PMV, se départir des réflexes *top down* chers au mode d'action néo-patrimonial ne revient pas simplement à fournir un accès préférentiel au foncier et au financement, mais surtout à stimuler l'organisation du secteur et à vaincre la carence de l'interprofession, contrainte majeure du secteur agricole marocain, à en croire les documents officiels du PMV. Bien entendu, la nouvelle stratégie agricole qui déclare rompre avec le paradigme de la dualité du secteur ne fait que renforcer cette réalité en attribuant les deux mondes agricoles à deux piliers distincts. Une attention particulière est accordée à l'agriculture moderne- véhiculée par les seigneurs du

²⁴Loin d'être un exécutif, le gouvernement est un pouvoir exécutant et le Parlement est rivié dans un rôle subordonné d'enregistrement ou dans le meilleur des cas, il joue à travers l'opposition du moment un rôle tribunitien. Autant, ces institutions sont de plus en plus concurrencées par les instances à caractère consultatif relevant de l'institution monarchique.

²⁵C'est en ce sens que certains auteurs français ont déjà défendu la structure corporatiste d'élaboration des politiques (Colas, 1988 ; Segrestin, 1985).

secteur (les agrégateurs) - au risque de marginaliser encore une fois les petits agriculteurs (les agrégés).

Aussi, le processus participatif mis en place pour l'élaboration des réformes sectorielles (justice, enseignement, régionalisation, santé, etc) et les programmes d'action publique en matière sociale, passent par l'agrégation des intérêts. L'originalité des options prises comme des processus de décision adoptés conduit parfois à les considérer comme des modèles (l'INDH, bien à l'œuvre depuis 2005, en aient l'exemple le plus consistant). Le contexte des mouvements sociaux de 2011 a permis d'accélérer la cadence des réformes sociales. Ainsi, les problèmes sociaux auxquels sont confrontés les responsables politico-administratifs sont d'une intensité particulière. Alors que jusqu'ici, Les relations socio-politiques sont tout à la fois denses et moins formalisées sur le plan institutionnel et organisationnel, la référence à la participation est souvent réclamée au nom des droits de l'homme, des valeurs de justice sociale et de démocratie (Bouabid et al., 2011). Ces exemples dispersés ont parfois fait l'objet d'analyses transversales, qui sont autant de diagnostics préalables à la mise en place de réformes administratives importantes.

Même si, le régime s'organise autour d'une représentation unitaire de la société, autour de la monarchie (Tozy, 1999), on est loin d'une situation où la société s'organise comme «un corps composé de groupes fonctionnellement complémentaires qui s'insèrent dans des organisations hiérarchisées, disciplinées, non concurrentielles représentant les intérêts de leurs membres vis-à-vis de l'État» (Gobe, 2006 : 172). Les réformes politico-économiques en cours contribuent à accentuer des clivages et à exacerber les risques sociaux encourus par des franges entières de la population, très peu protégés par les institutions publiques et politiques (Catusse, 2008 ; Catusse et al., 2010). Néanmoins, l'institution monarchique apparaît toujours comme l'ultime recours pour obtenir la mise en œuvre de politiques publiques efficaces (Hammoudi, 2002 :39).

Dans cette configuration hybride, loin d'être un exécutif, le Gouvernement est un pouvoir exécutant et le Parlement est rivié dans un rôle subordonné d'enregistrement ou dans le meilleur des cas, il joue à travers l'opposition du moment un rôle tribunitien. Autant, ces institutions sont de plus en plus concurrencées par les instances à caractère consultatif relevant de l'institution monarchique. Chemin faisant, le pays s'est donné constamment des programmes de réformes. Certains ont trouvé le chemin de la réalisation, d'autres ont pris l'aspect des mirages et ont abouti à des impasses. Ainsi, le paysage marocain de l'action publique semble hétéroclite, d'où des écarts manifestes entre les capacités des acteurs à saisir les orientations stratégiques, à les élaborer et à les mettre en œuvre, voire à s'en imprégner. À différents niveaux, le redéploiement de l'action publique se heurte au cours des dernières années au dilemme du réformiste marocain qui peut être formulé dans les termes suivants : comment entreprendre de sauver la situation dans des circonstances données de crise, et partant, comment intervenir d'urgence, agir sur le court terme et en même temps procéder à des changements qui influent sur le moyen et long terme ?

Le passage des élections "sans risques" aux élections "ouvertes", fut-il imparfait, constitue un nouveau cycle politique produisant des effets qui affectent à la fois le mode de gouvernement et la nature du régime. Ce constat, impose donc à s'intéresser aux problèmes qui sont le point de départ d'une politique publique, qui en forment en quelque sorte l'amont, et dont l'analyse s'avère en fin de compte indispensable pour comprendre l'ensemble du processus de

construction de l'action publique au Maroc²⁶. En ce sens, le Maroc offre un formidable poste d'observation de l'action publique dans un contexte hybride enchevêtrant les approches ascendantes et descendantes (Bourkia, 2011). En réaménageant le cadre institutionnel, l'élargissement de l'ouverture du jeu politique semble constituer un fait indéniable.

II- Le patronage de la production de l'action publique *versus* investissements participatifs

La réponse apportée à la question soulevée ci-haut, pourrait mettre l'accent sur le caractère stratégique de l'institution monarchique et la compétence du gouvernement concernant les politiques publiques portées dans le cadre des législatures successives ainsi que les affaires courantes²⁷. L'acteur prépondérant, incarnant l'État marocain dans sa continuité, se situe forcément à un niveau stratégique, sans pour autant abandonner le terrain de la politique courante. On comprend, de ce fait, sa démarche réformatrice qui se caractérise par un caractère d'extrême prudence. Peu de choses ont des chances de changer si aucune urgence, pression ou émergence d'éléments inédits n'y obligent. Dans la phase actuelle, elle s'opère de plus en plus une distinction inédite, par rapport au passé, entre deux types d'action. D'une part, l'émergence des actions proprement stratégiques (par leur objet, durée, impact) qui sont dévolues au roi, et d'autre part, les actions de politiques publiques confiées sont au gouvernement issu des urnes et soumis à leur verdict (Saaf, 2015).

En ce sens, la construction des problèmes comme publics repose désormais et de plus en plus sur l'appel à une intervention des autorités publiques. Elle se fonde de ce fait, à la fois, sur l'invocation d'une responsabilité collective et sur l'existence (ou tout au moins la croyance) dans la capacité d'acteurs publics à agir (Cefai, 1996 ; Neveu, 1999). Définie de manière générale, comme «l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc susceptibles de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions» (Garraud, 1990 : 27), la mise sur agenda, suppose au préalable un travail cognitif et narratif de construction d'un problème comme public. En effet, Garraud distingue cinq modèles de processus de mise sur agenda²⁸ à partir de la prise en compte d'une série de variables et d'acteurs²⁹ : Les modèles de la participation ou de la mobilisation externe, celui de la médiatisation et celui de l'offre politique, ont pour point commun de comprendre des controverses publiques, une importante médiatisation et des actions visibles. Les deux autres modèles restants sont qualifiés de «silencieux», car la controverse publique est quasi inexistante, la médiatisation est faible et les actions visibles sont très limitées. Désormais, ici le huis clos est recherché par les acteurs concernés.

S'il est donc plus fréquent que dans la réalité on rencontre des cas mixtes ou hybrides, combinant simultanément des éléments de plusieurs modèles relatés, ci-haut, au Maroc, d'un point de vue analytique, les modalités dominante de la mise sur agenda des problèmes sociaux

²⁶ Cette situation s'est doublée de la distinction entre les responsables qui sont nommés par Dahir après délibération en Conseil des ministres présidé par le Roi, sur proposition du Chef du gouvernement et à l'initiative du ministre concerné et ceux qui sont nommés par Décret, pris en Conseil du gouvernement.

²⁷ C'est ce qui ressort du Titre III « De la royauté », art. 41-59 de la Constitution marocaine de 2011.

²⁸ En cela, Garraud prolonge et affine la typologie proposée par Cobb et Ross (1976), qui distinguent trois grands modèles de mise sur agenda : 1) le modèle de l'initiative extérieure dans le cadre duquel un groupe extérieur à l'État promeut un problème en cherchant des soutiens élargis afin de le faire inscrire sur l'agenda; 2) le modèle de la mobilisation dans le cadre duquel un problème est inscrit à l'agenda, à l'initiative de leaders politiques ; 3) le modèle de l'accès interne dans le cadre duquel la mise sur agenda se fait sans participation de l'opinion publique, à l'issue d'un processus qui reste interne à l'État.

²⁹ Les variables ainsi conçus comptent : l'action de groupes organisés ; la mobilisation de l'opinion, l'offre politique, la médiatisation et le rôle d'événements (c'est-à-dire le rôle d'événements spécifiques dans la diffusion du problème).

jusqu'au début des années 1990 peuvent être considérés largement comme des processus caractérisés par la prégnance des modèles qualifiés par la typologie de Garraux de « silencieux ». C'est-à-dire, d'une part, celui de l'anticipation ou les acteurs politiques et l'expertise mobilisée par les pouvoirs publics ont un rôle central d'initiative, et d'autre part, celui de « l'action corporatiste silencieuse », ou l'initiative appartient à un groupe organisé ou informel qui bénéficie d'un accès privilégié aux autorités publiques³⁰. Néanmoins, eu égard aux mutations que connaît la société marocaine, des mouvements et des mobilisations qui s'inscrivent dans une cartographie singulière de l'action collective, sont en mesure d'infléchir les politiques institutionnelles. Si le consensus comme "référence" dominante dans le champ politico-économique marocain constitue un incontestable outil de neutralisation politique, force cependant est de constater que les acteurs de la politique légitime ne sont plus les seuls producteurs des enjeux et des significations politiques. Ainsi des individus et des groupes se politisent et cherchent à composer avec les contraintes de l'ordre imposé (Vairel & Zaki, 2011). Dans cette articulation, la compréhension de la mise sur agenda suppose d'appréhender les politiques publiques en termes d'interactions d'acteurs contextualisées (Hassenteufel, 2008).

Le processus de décision paraît dès lors, paradoxalement, extrêmement politisé, au sens où il dépend d'acteurs politiques élus ou tirant leur légitimité d'une action civile. Il paraît en outre segmenté et sujet à des effets de cycle, rythmés notamment, par la succession des élections (gouvernements dirigés par des chefs issus de partis politiques). En ce sens, la politisation récente et progressive du processus de décision témoigne de l'influence des élections sur les orientations de l'action gouvernementale. Pourtant, par rapport à ces évolutions récentes, les causes donnant sens aux mobilisations inspirent des limites à cette dynamique. Si les dernières réformes ont réussi à "désamorcer" le potentiel explosif des revendications, elles n'ont pas véritablement répondu aux problèmes soulevés. Le Maroc du "printemps arabe" invite donc à s'interroger sur la signification de la réforme. Ainsi, les fenêtres d'opportunités ouvertes agissent sur la capacité des acteurs à repérer des marges de manœuvre, à discerner les failles et les faiblesses potentielles d'un ordre imposé pour optimiser l'accès à des ressources rares. Les processus décisionnels qui sont présentés souvent comme monopolisés et verrouillés, affichent des dynamiques renvoyant à la rationalisation de l'action publique et à la production de « biens collectifs »³¹. En effet, aux logiques sécuritaires, succède une volonté de développement garant de la paix sociale et de la cohésion nationale incarnée par la réforme du concept d'autorité en 1999 (Azzouzi, 2006) et le lancement de l'INDH en 2005.

Outre l'objectif d'obtenir de meilleurs résultats et de garantir une efficacité des mesures entreprises, l'hypothèse de modernisation de l'action publique par les négociations et la participation délibérative, s'inscrit donc dans une logique de démocratisation, focalisée sur la nécessité d'un renouvellement des modalités de l'action institutionnelle. Le contexte d'institutionnalisation progressive des politiques publiques et la montée des politiques d'Etat, témoigne d'une nouvelle dynamique traversant le champ de l'action publique au Maroc (Genieys & Hassenteufel, 2012). Elle ne peut s'y réduire à des processus *top-down* dont l'institution monarchique serait tout à la fois l'unique initiateur, l'arbitre et le maître d'œuvre. Même si elle est inscrite dans des mécanismes d'autorité déterminants, l'action publique sectorielle est également (parfois avant tout) le fruit de mobilisations ou des engagements militants voire participatifs (Belarbi, 2017). Enjeu de mobilisations et cible de protestations, l'Etat marocain est porteur d'intérêts variés et objet de luttes de domination à plusieurs échelles.

³⁰A titre d'exemples, on peut citer les secteurs du textile, agricole et celui de la pêche. Je me permets pour plus de détails de renvoyer respectivement aux travaux de : Cammett, 2004 : (secteur de textile) ; Desrues, 2007 : (secteur agricole) ; Veguilla, 2009 : (Secteur de la pêche). Plus globalement pour le secteur industriel, voir : Darouich, Chiguer et Berrada, 1988.

³¹ Pour une synthèse, voir : C. Pollitt et G. Boukaert, 2004.

Dès lors, la modernisation «conservatrice» (Ben Milh, 2001, Hibou, 2006) devient un puissant outil de reproduction de l'ordre social (Benali, 1989) et de production de politiques publiques imprégnées du sacre technocratique et teintés d'un tempo politique. Toutefois, enjeu de compétition et de calculs politiques, l'agenda gouvernemental, appelé à intégrer des rationalités plus au moins politiques, est de plus en plus un objet de politisation.

1- L'action publique face aux dynamiques socio-participatives

Dans un contexte de redéploiement du pouvoir économique, le nouveau modèle de développement remettrait en question l'efficacité distributive de l'État et surtout discréditerait les politiques sociales. Dans cette optique, dès le début 1990, on assiste à l'avènement d'une action collective «publicisée» des problèmes des Marocains (Rachik, 2016). Après l'explosion des différentes émeutes au Maroc (1981, 1984 et 1990), la conquête pacifique de l'espace public urbain devient subitement un enjeu politique de taille³². Désormais, les marches et les manifestations peuvent être répétées jusqu'à obtenir gain de cause à la différence du boycott des élections, autre modalité classique de mobilisation (Bennani Chraïbi & Fillieule, 2003 :56).

En ce sens, en rapport avec l'action publique, le Maroc des années 2000 a été le théâtre d'une série de réformes qui ont pour point commun d'articuler, d'une manière inédite, l'action publique et des mobilisations collectives³³. La mise en place de mécanismes de justice transitionnelle demeure un parangon de l'articulation de l'action publique et des mobilisations. Ainsi, avec la publication fortement médiatisée en 2006 de la synthèse du rapport de l'Instance équité et réconciliation (IER) et d'un rapport dit "du cinquantenaire"³⁴, le régime entend se "décharger" de la responsabilité de la situation reçue en héritage. Il s'engage à tourner définitivement la page des "années de plomb" et consacre tous les efforts au développement social et économique (Desrues, 2007). Chemin faisant, l'analyse de l'imbrication de l'action publique et des mobilisations informelles, insuffle que l'autonomie de l'État marocain vis-à-vis des forces sociales est toute relative : s'il peut éventuellement transformer sa société (Evans & al., 1985), il est également un État «dans sa société» (Migdal, 2001). Invitée à « régénérer le jeu politique » et participant à « la mise en récit du changement politique », progressivement, la société civile s'érige en catégorie d'intervention publique vivement sollicitée (Catusse, 2002 : 299 et 308), permettant ainsi à l'Etat, d'assumer « le style participatif » dans le redéploiement de ses fonctions (Bono, 2010a). L'IER, l'IRCAM, l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) et le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH, désormais CNDH, Conseil National des Droits de l'Homme, depuis mars 2011) n'auraient pas vu le jour sans cette dynamique associative. De même les réflexions autour du rapport du Cinquantenaire, n'auraient pas été si riches sans l'apport de la société dite civile. Comme si les acteurs politiques étaient incapables de gérer ouvertement le conflit et le débat d'idées.

Désormais, à un bout de l'éventail, des réseaux associatifs locaux particulièrement consolidés agissent de plus en plus régulièrement avec l'administration, se professionnalisant aux marges

³² En 2005, les actions collectives des différents mouvements sociaux dans l'espace public (sit-in, manifestation, marche, etc.) se sont traduites en 700 protestations, soit une moyenne de deux sit-in par jour. Ce chiffre passe de 5.000 actions en 2008 à 6.438 en 2009 pour atteindre 8.600 en 2010 et plus de 18.000 actuellement, soit 50 protestations collectives par jour. Sous le gouvernement mené par le PJD, le nombre de protestations a été multiplié par 26 par rapport à l'année 2005. (Cf. Rachik, 2016).

³³C'est le cas de la réforme de deux textes demeurés longtemps en chantier : celle plutôt consensuelle du Code du travail en 2003 (Catusse, 2008 : chap. 6), et celle du Code de statut personnel (*Moudawana*) transformé en Code de la famille dans un sens relativement favorable aux revendications féministes, également en 2003 (Vairel, 2005).

³⁴ Royaume du Maroc, *Cinquante ans de développement humain & perspectives 2025*, Rabat, 2006, disponible sur <rdh50.ma>.

de l'action publique, pour la mise en place de services sociaux. À l'autre bout, les mouvements contestataires qui ont accompagné l'arrivée sur le trône de Mohammed VI, mettent en lumière des acteurs laissés pour-compte, des causes étouffées, ou affirment de nouvelles identités collectives : mouvements pour le règlement des "années de plomb", mouvements féministes, islamistes, altermondialistes (Cheynis, 2008, 2005). Recourant à des modes d'expression et des stratégies forts différents, ils soulignent, dans leurs rapports plus ou moins conflictuels aux pouvoirs publics, l'intérêt de combiner la politique proprement dite aux politiques publiques (Smyrl, 2002). Il serait, par conséquent, possible de parler de «transaction collusive» (Dobry, 2009) : la mobilisation aboutissant à de multiples projets de développement à même de satisfaire les individus et surtout de renforcer la légitimité du monarque. Le discours protestataire est alors converti en nouvel assise du régime (Vairel, 2014 ; Brumberg, 2002 : 61). Les institutions, y compris les nouvellement créées, toutes en contournant les concurrents éventuels par le contrôle des espaces revendicatifs, contribuent à désactiver les mobilisations sociales, les solidarités horizontales et par la même occasion, les oppositions et le libre jeu des forces politiques. Toutes en s'efforçant de récupérer politiquement des mouvements sociaux et contribuant à l'entretien de la domination, les nouvelles stratégies déployées -débouchant rarement sur des changements conséquents- produisent constamment le renouvellement des formes de la domination, par simple effet « des luttes qui opposent des agents pouvant mobiliser des ressources différentes» (Lagroye & al., 2002 : 215-218).

A titre illustratif, en s'intéressant, d'une part, à des acteurs qui revendiquent la reconnaissance officielle de leurs souffrances que leur refusent les pouvoirs publics (victimes des "années de plomb"), d'autre part, à des exclus du système urbain qui cherchent à s'intégrer à la ville notamment en s'appuyant sur des réseaux de clientélisme électoral (bidonvillois), il a été montré comment se construisent et s'expriment une «politisation sous contrainte » et une «politisation de la contrainte » dans l'arène revendicative marocaine (Frédéric & Zaki, 2011). Aussi, longtemps perçu comme un agent majeur et *quasi* unique du développement, l'Etat n'est plus seul à participer à la décision politique. Il invente de nouveaux relais. Ainsi, en cherchant l'intégration sociale et spatiale d'une population fragile, les politiques publiques engagées provoquent des effets pervers. Elles ont pour conséquence de nourrir l'espoir et multiplier les attentes sociales et les revendications collectives (Lahbib, 2006). Autant, la présence royale dans *moult* activités reconstruit le lien autour de l'idée de l'État comme pourvoyeur de biens en garantissant désormais l'accès aux services publics (Cubertafond, 2001 : 38).

En ce sens, la «visite royale» (Goeury, 2014) s'inscrit comme un horizon de développement nouveau pour les espaces marginalisés. La présence effective du roi dans ces lieux permet de les transformer en un front de déploiement de l'action publique en initiant un processus de reconnaissance des difficultés de ces populations. On pourrait voire dans la « personnalisation » de ces initiatives autour de l'image du monarque, un retour de ce que P. Bourdieu, appelle, «les formes élémentaires de la domination» par lesquelles les princes doivent se charger personnellement «de produire et reproduire», constamment «les conditions légitimes» de leur pouvoir (Bourdieu, 1980 : 221-223).

Dans l'ambiance marquée par l'accession au trône d'un nouveau Monarque (Gallaoui, 2007), les avancées d'ordre constitutionnel en 2011, la pression des instances internationales, des organisations non gouvernementales et des partenaires étrangers, l'État a certainement pris en compte le bénéfice qu'il peut engranger en renonçant, sur la forme au moins, à la production monopolistique de l'action publique. S'il a accepté de s'ouvrir sur la société civile, c'est aussi pour y puiser la matière des politiques à mener dans des domaines devenant ingérables (Mouadden, 2011). Aussi, avec l'ère de la gouvernance, l'action publique devient plus au moins

une affaire partagée. Les institutions étatiques n'ont plus le monopole de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques. Les acteurs non étatiques ont dorénavant acquis une légitimité comme partenaires incontournables de la régulation publique. Dans le même temps, ils font également entendre leur voix pour davantage de reconnaissance en tant que bénéficiaires et usagers des services publics. Cette évolution induit une redéfinition du rôle de l'État qui doit apprendre à interagir différemment avec la société civile et les citoyens (El Moumni, 2006).

Depuis le slogan d'un «nouveau concept de l'autorité», en passant par «le roi des pauvres» (Brousky, 2002) et d'une INDH érigée en «projet de règne» (Bono, 2010b ; Hibou & Tozy, 2015), les mots d'ordre réformistes se succèdent dans un grand nombre de domaines : justice, administration, éducation, collectivités locales, urbanisme, aménagement du territoire, sécurité sociale, etc. Affichant de manière monumentale les desseins réformistes et bâtisseurs du régime, les complexes immobiliers de luxe, les programmes de relogements sociaux et les travaux d'aménagement³⁵ restructurent les territoires des villes et campagnes du Royaume, soutenus par des capitaux nationaux et internationaux (Zaki, 2011). Alors que les pouvoirs publics promettent d'éradiquer les très nombreux bidonvilles du pays et d'aider à la promotion d'un habitat salubre pour ses citoyens, le redéploiement des politiques de la ville passe par des scénographies publicitaires et architecturales qui exposent les modèles de référence des affaires et d'une consommation décomplexée (Zaki, 2008).

S'il est vrai que les solutions aux problèmes publics sont de nature technique et corporatiste, d'autres revêtent un caractère psychologique, lié notamment à la capacité de négocier au quotidien avec des appareils divers et complexes. Elles permettent de gérer la patience et les tensions découlant des lenteurs bureaucratiques, de faire attention à la manière de traiter la peur et la méfiance instinctives, entre des acteurs appartenant à différentes cultures politiques et qui ont même parfois des points de vue opposés. Et pourtant, selon la logique de la réforme, ces défis peuvent à la fin être surmontés. A l'occasion et à l'issue de cela, une nouvelle génération de technocrates a pris les rênes de l'action publique. La légitimité de leur ascension s'appuie sur la conduite et le pilotage du processus de « modernisation » du secteur public. Or il se trouve que les nouveaux dispositifs de management néolibéral (avec la rhétorique de changement qui l'accompagne) ne sont qu'un paravent à la reproduction des mêmes pratiques pour dégager des positions pour l'accueil «des héritiers» formés à l'étranger. Après l'épisode de l'alternance (1998-2002) et le moment de ce qu'on a appelé en 2002, «la violation de la méthodologie démocratique³⁶», la technocratie a repris une certaine importance (Bouabid & Messaoudi 2007) dans la production et la confection des politiques publiques.

2-Hégémonie technocratique et patronage de la production des politiques publiques

La technocratie a été une catégorie déjà fortement présente au cours de l'ancien règne, comme force de soutien au régime. Dans l'épreuve de force contre le Mouvement national et les organisations qui en étaient issues, elle était souvent contre la classe politique (Marais, 1964, 1969). Dans le nouveau contexte, le pari sur la technocratie reste de rigueur (Vermereen, 2002 ; Tozy, 2011, Zouaoui, 2012). Certes, les gouvernements qui vont suivre, au moins depuis 2002, gardaient une large représentation partisane, mais leur noyau dur était formé d'une douzaine de ministres technocrates qui contrôlaient l'essentiel des politiques publiques. Les résultats

³⁵ A titre d'exemple : Projet Bou Regreg entre les villes de Rabat et Salé, Projet de station balnéaire intégrée sur la lagune de Nador : Marchica...

³⁶ Cf. Communiqué du Parti de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), novembre 2002.

obtenus au scrutin du 25 novembre 2011 confieraient au Parti justice et développement (PJD), le droit de former un gouvernement. Pourtant, ils n'ont pas été suffisants pour que ce gouvernement jouisse d'un soutien parlementaire majoritaire. Ainsi, après avoir été nommé chef du gouvernement, le secrétaire général du PJD a tenu des négociations très denses avec d'autres partis politiques afin de former une coalition gouvernementale. À l'exception de deux cas (un psychiatre au ministère des Affaires étrangères et un vétérinaire au ministère de l'Industrie et du commerce), même les postes des ministres PJD ont été distribués selon une vision technocratique³⁷.

En d'autres termes, de plus en plus, au Maroc, il est aisé de régler les problèmes publics en recourant à une technocratie traditionnelle non partisane (en provenance des grandes écoles françaises). Même le crédit acquis par le système au niveau international pour la sphère juridique, il est entretenu par une technocratie dans les rangs de militants de gauche. Alors que les carences en personnel politique compétent menacent la stabilité du système (Tozy, 2011: 29), l'institution monarchique s'approprie «le marché des technocrates» pour accompagner la diversification de ses besoins en compétences d'intermédiation et de gestion. Pourtant, les nouveaux chantiers de gouvernance participative exacerbent les manques en compétences et ne peuvent être comblés uniquement par la cooptation.

Il va sans dire que la pratique du vote notabiliaire qui ne concernait auparavant que les partis de l'administration (Saaf, 2012), s'est généralisée à l'ensemble du champ politique depuis les débuts de la dernière décennie (Bennani-Chraïbi, 2004). En effet, l'entrée en politique des entrepreneurs et des méthodes managériales confirme cette tendance de «l'économisation» du politique et l'extension de l'activité politique en dehors de l'engagement partisan (Leveau, 1987, Catusse, 2008, Ferrié, 2012). A vrai dire, l'acteur économique national joue désormais un rôle non négligeable³⁸ et tout gouvernement ne peut ni l'ignorer ni aller à l'encontre de l'intérêt qu'il génère. A cet égard, par rapport à double dynamique d'émergence et d'inscription sur l'agenda, les politiques sectorielles présentent plusieurs spécificités. Celles-ci tiennent tout d'abord, aux enjeux socio-économiques objectifs auxquels le pays est confronté. Entre autres ajustements requis, la privatisation de certaines activités pour les confier à des entreprises jugées plus compétentes et moins susceptibles de céder aux arrangements traditionnels (Hibou, 1999, 2005). La privatisation totale ou partielle de la gestion de l'eau, des transports urbains ou des activités de ramassage ou de traitement des déchets fut ainsi l'occasion de mettre en place des partenariats public-privé considérés comme les garants d'une plus grande efficacité dans ces domaines jugés cruciaux.

Durant cette phase, un effort supplémentaire a été fourni pour réhabiliter le discours managérial qui tente d'introduire de nouvelles formes d'organisation et d'évaluation sans pour autant rompre totalement avec les logiques classiques qui ont caractérisé le secteur public³⁹. Ainsi, la volonté de moderniser les entreprises publiques s'est traduite par une redistribution des ressources, des statuts et des rôles (Hibou & Tozy, 2002). Par ailleurs, le groupe des dirigeants

³⁷A titre illustratif, lors de 1^{ère} version du gouvernement présidé par le PJD, celui-ci a nommé une psychologue au ministère de la Famille (Bassima Hakkaoui), un avocat au ministère de la Justice (Mustapha Ramid), deux économistes aux deux ministères liés au budget et à la finance (Najib Boulif et Driss Azami), un professeur d'université au ministère de l'Enseignement supérieur (Lahcen Dawdi), etc.

³⁸L'émergence d'un groupe- limité mais non moins réel- d'acteurs économiques de poids comme l'Office chérifien des phosphates, le secteur bancaire ou privé (Akwa, Bensalah, Addoha, Siham) est devenue un élément constitutif du jeu politique, institutionnel et économique.

³⁹Partant de l'analyse des formes de mobilisation des salariés dans l'un des secteurs d'activité les plus marquants de l'histoire socioéconomique du Maroc indépendant, Y. Sadik a tenté d'expliquer les différentes logiques managériales qui ont accompagné le processus de réformes entrepris par l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) depuis 1994. (Cf. Sadik, 2005).

des entreprises publiques marocaines a subi un ensemble de transformations sous l'effet des processus de modernisation néolibérale du secteur public entamés depuis la fin des années 1980. Désormais, ceux qui vont devenir les managers, concepteurs du nouvel ordre, ont vu pour la première fois, leurs intérêts se converger et leur corps social s'unifier. Les processus de modernisation enclenchés par leurs entreprises se sont présentés comme des opportunités pour «asseoir» leurs propres règles du jeu et imposer leur conception du changement et des réformes à entreprendre (Zeroual, 2014).

Du coup, au Maroc, l'antipolitique prend une forme particulière : les réformes ne sont pas impulsées par les partis politiques mais bien davantage par le souverain, ses conseillers et les commis de l'Etat. Et de *facto*, ce sont des acteurs non politiques, des technocrates secondés par des associations, qui les mettent en œuvre dans des tentatives simultanées de contournement de l'administration publique et des partis. Ces réformes et la façon dont elles ont été pensées et mises en œuvre, ont modifié les représentations et les processus de légitimation. Par conséquent, les canaux de dépolitisation, dressent les affaires politiques importantes, ce qui équivaut à placer le politique dans des lieux qui sont des «non-lieux», qui sont des espaces sans polémiques, sans conflits. Ce consensus sur le rejet du politique est révélateur, comme ailleurs, d'un certain exercice de la domination. Les technocrates, compétents et apolitiques, seraient donc les seuls à même de relever les défis économiques et sociaux du pays. Au-dessus des intérêts partisans, ils seraient capables de développer une vision managériale et économique adaptée aux défis de la compétitivité internationale.

Le mouvement de dé-crédibilisation de l'administration et du gouvernement politique, jugés tous deux partisans, politisés et incompetents, s'accompagne, comme dans beaucoup de pays, d'une survalorisation des structures technocratiques et des relais associatifs, censés être objectifs et compétents. Ce processus global, largement alimenté par la rhétorique néolibérale, prend cependant au Maroc une signification particulière, liée au fait que les structures technocratiques sont toujours adossées au Palais (Tozy, 2008), tandis que le milieu associatif - bien qu'historiquement autonome voire force d'opposition- n'est pas subversif dans son positionnement actuel (Bono, 2010c). Les associations ont, de même, envahi l'espace politique sur des sujets jugés trop sensibles et non consensuels pour qu'ils soient laissés aux politiques.

Chemin faisant, les technocrates occupent des postes de ministres, de walis et de gouverneurs, à la tête des entreprises publiques, offices et des agences de régulation. Comme à l'accoutumée, il s'agit d'une réactivation, d'un savoir-faire existant depuis le XIX^{ème} siècle et renforcé par la colonisation : «le doublement des institutions par des liens personnalisés et le développement d'un système de cooptation qui vise des groupes minoritaires ou des personnes dépourvues d'ancrage tribal et incapables de mobiliser du soutien en dehors du sérail». Les technocrates d'aujourd'hui apparaissent comme les *khadim* d'hier (Tozy, 1999). Le pouvoir de ces commis dont l'ambition ultime est de servir, se construit et s'entretient à l'ombre du roi. En conséquence, de ces technocrates formant des parties des équipes gouvernementales, on attend moins la mise en œuvre de grandes réformes que « la gestion habiles des intérêts composites qui s'exprime dans la société » (Brechon, 1999 :150).

En jouant sur le registre de la dépolitisation, les technocrates et les acteurs associatifs semblent ainsi reformuler la dualité que l'Etat marocain a cultivée depuis l'indépendance, et exprimer la volonté de distinction des niveaux de l'administration (ou la gestion) et du gouvernement. Ils alimentent ainsi la dé-crédibilisation du politique incarné par les partis, le Parlement et les élections. Aussi, les réponses apportées aux revendications sociales restent de nature technique, avec une tendance à la constitutionnalisation de tous les problèmes publics. Autant, les partis

politiques préfèrent s'arranger avec la dynamique qui vient de l'institution monarchique plutôt que d'établir un rapport de force avec elle. A en croire des analystes, les élections marocaines ne peuvent prétendre opérer par elles-mêmes, la délégation de la souveraineté «dans un système politique ou celle-ci apparaît comme un schéma circulaire ou tout part de la monarchie et tout revient à elle » (Santucci, 2001 : 88). De ce fait, les élections n'ont pas pour objet de dégager des majorités aptes à gouverner mais de sélectionner des personnes dans le cadre des politiques définies au plan national (Claisse, 1988). En bref, dans ce système, les acteurs n'accèdent au champ politique qu'à partir du moment où ils acceptent les règles du jeu ou la forme du régime qui « a le même statut que la religion et relève de l'ordre de l'indiscuté» (Tozy, 1999 : 20). C'est dire qu'au fond, le mode de recrutement politique et de circulation des élites restent identiques et que l'accès aux espaces de décisions est fermement contrôlé, laissant peu de place à l'entrée en scène de nouveaux acteurs politiques, quel que soit leur niveau de contestation ou de participation (Catusse & Vairel, 2003 : 84).

Corrélativement, un pouvoir pyramidal consolide davantage les liens verticaux caractéristiques du "patronage d'Etat" (Bourdieu, 1993), à travers la création de nouvelles structures de médiation qui travaillent en parallèle voire marginalisent les médiateurs traditionnels. Dans cette optique, parce que l'Etat au Maroc, est dirigé par un centre qui échappe à la factualité politique immédiate, les dossiers et secteurs figurant parmi les préoccupations royales voudraient susciter la croyance dans l'existence d'un grand processus réformateur (El fassi, 2012 : 234). Autant, véritable chef de l'exécutif tant par son rôle "d'implusion" que "d'action" des politiques publiques, l'institution monarchique se charge de superviser le travail de plusieurs fondations ou commissions (suscitées ou créées) au sujet des problèmes différents : l'enseignement, le logement social, le développement des infrastructures, le fonctionnement de l'administration. Au point que face à la paralysée du gouvernement et dans un contexte socio-économique difficile, le roi paraîtrait "porter seul" l'action publique du pays (Ibid, 67-69). Autant, ce sont les élites d'Etat qui sont régulièrement parachutés dans le champ politique.

Pour le dire autrement, la reprise en main de la situation socio-politique et la volonté de remplir le vide politique, suite à un travail gouvernemental, jugé peu performant, sont susceptibles d'être interprétées comme un réinvestissement du champ politique pour en redistribuer les cartes, du fait qu'il est perçu «déséquilibré et immobile» (Ben Mlih, 2001 : 8). Mais une autre interprétation s'impose, celle «de mettre en place des formes de contrôle et de participation non compétitifs, pour bénéficier des avantages de la démocratie sans en supporter les implications» (Ferrié, 2003 : 229). Constaté déjà sous l'ancien règne, la création des conseils consultatifs œuvrant dans les domaines les plus "sensibles" ou "stratégiques", permet à l'institution monarchique «de restaurer le paradigme de la consultation (*schoura*) dans la pratique politique et de marginaliser les instances élues qui pourraient lui disputer le monopole de la représentation nationale ». À l'évidence, il s'agit de trouver des substitutifs (à la représentation électorale) qui accomplissent «cette fonction de désamorçage d'un éventuel mouvement de la société civile » (Tozy, 1999 : 99-100).

Dans cette logique, le processus d'élaboration des politiques publiques est entravé par le faible degré de coordination inhérent à la configuration "radiale" du pouvoir. Quant à leur mise en œuvre, elle est contrecarrée, par l'interpénétration des instances bureaucratiques et des intérêts sociaux sous la forme de réseaux personnalisés. Bien sûr, la situation marocaine est, très différente de celles de l'Arabie saoudite (Hertog, 2010 ; Camau, 2010) et de l'Algérie (Lowi, 2009). Ainsi, le Maroc pourrait être décrit comme un système mixte : d'une part, une partie des gouvernants dépendant de l'élection et d'autre part, une autre partie n'en dépendant pas. Ceci entraîne la coexistence de deux temporalités, celle du temps électoral et celle du temps dégagé

de la contrainte électorale. Toutefois, il semble que ce soit la temporalité déglagée du temps électoral qui l'emporte dans la mise en œuvre des politiques publiques⁴⁰. Dans le même ordre d'idées, si l'on se réfère aux élections marocaines d'avant 2011, force est de constater qu'elles ne sont au mieux que des consultations. Elles n'auraient pas d'influence directe sur le fonctionnement du gouvernement. Tout récemment, la remise en cause lente et confuse sans doute de cette configuration révèle au grand jour la superposition de deux ordres de production des politiques publiques au Maroc.

3- La production de l'action publique entre "patronage d'Etat" et tempo gouvernemental

Les ajustements requis par les dysfonctionnements constatés au niveau de l'action de l'Etat marocain ne sont pas toujours pérennes et génèrent à leur tour des problèmes supplémentaires aux confins de la politique institutionnelle et de la politique informelle. En ce sens, à nos jours, la prise de la décision et son exécution sont difficiles, parce que tous les segments de l'Etat, ne sont pas vraiment intégrés. Néanmoins, une telle fragmentation, qui apparaît dysfonctionnelle du point de vue de l'action publique, est en fait adaptative et favorise la multiplication d'intérêts partagés selon une approche néo-corporatiste comme nous l'avons montré dans nos précédents développements. Sous l'effet de réformes institutionnelles et d'alternances politiques, qui ont nourri une réorientation parfois substantielle des politiques publiques, les dernières révisions constitutionnelles (1996, 2011) associées à des politiques de décentralisation ont ainsi modifié des compétences et affichent des temporalités hiérarchisées de l'action publique au Maroc (Ferrié, 2014).

Dans cette optique, la politique d'enseignement et de formation et la politique de protection sociale sont illustratifs. Lancée par la Charte nationale d'éducation et de formation de 1999, la réforme du secteur de l'enseignement est lancée en 2000⁴¹. En 2007, le roi demande un plan d'urgence pour accélérer la mise en œuvre de ses objectifs. Celui-ci va de 2009 à 2012. Le 20 août 2013, le roi met les politiques d'éducation et de formation au centre de son discours à la Nation. En 2015, c'est une nouvelle stratégie – pilotée par le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS)⁴²- qui encadrera la réforme du secteur jusqu'au 2030. S'agissant de la politique de protection sociale, elle est lancée en 1998 par le gouvernement d'alternance. Elle donne lieu à une loi en 2002. S'agissant du volet assurance maladie pour les démunis (RAMED), les décrets d'applications sont publiés en 2005. L'expérimentation du système débute en 2008. L'évaluation de l'expérimentation a lieu en 2010. La généralisation débute en 2012. Il est fort intéressant de constater dans les deux cas, à

⁴⁰Avec toutes les nuances que nécessite le traitement du cas marocain sur ce registre, dans le système défini à partir du cas saoudien, par S. Hertog, il est intéressant de soulever que le pouvoir est présent dans trois zones concentriques. Au centre, il est entre les mains de la famille régnante. Dans la zone médiane, il se situe dans les échelons supérieurs des diverses institutions administratives. Dans la zone la plus éloignée, il se caractérise par une interpénétration des intérêts des fonctionnaires et de la société. Le phénomène essentiel, celui qui lie l'ensemble est la segmentation. Un tel système, dépourvu de canaux institutionnels d'articulation des intérêts et de procédures bureaucratiques stabilisées, offre à tous les niveaux un large espace à l'intervention de courtiers, qui grâce à leur proximité avec des bureaucrates, voire avec des princes, permettent aux particuliers d'accéder aux ressources publiques (Hertog, 2010).

⁴¹ Notons que depuis 1957, le système éducatif marocain a connu, plusieurs tentatives de réformes, allant de la marocanisation du corps enseignant, entamée au début de l'indépendance, jusqu'à la charte de la Commission spéciale pour l'éducation et la formation (COSEF) proposée en 1999, en passant par le changement du système d'examen du Baccalauréat au cours des années 1990, et l'arabisation des années 1980. On avance qu'aucune de ces réformes n'a pu introduire une refonte de fond du système ou n'a pas trouvé une application réaliste sur le terrain.

⁴² Le CSEFRS, présidé actuellement par le conseiller royal Omar Aziman, a été créé en application, de l'article 168, de la Constitution de 2011 (la Loi 105.12 du 16 mai 2014). Il remplace le Conseil Supérieur de l'Enseignement [tel qu'il a été réorganisé en 2006 par le Dahir n°1-05-152], qui a remplacé le COSEF.

quel point la mise en œuvre d'une politique publique prend du temps⁴³. Autant, la continuité, qui implique un investissement constant des gouvernants, et l'inachèvement, qui implique, au contraire, une faible efficacité de cette constance, nous met devant une situation paradoxale : alors que tout le monde convient que la lutte contre les inégalités – notamment en ce qui concerne la santé et l'éducation – est un objectif, non seulement prioritaire, mais urgent, les incitations proprement politique à l'atteindre sont faibles. Pour la plupart des acteurs, en effet, les risques de sanction négative sont «diffus» et les possibilités de sanctions positives incertaines. Si la monarchie possède la maîtrise de l'impulsion, elle est loin de posséder intégralement celle de la mise en œuvre. Celle-ci doit toujours être négociée avec et entre de nombreux acteurs (Ferrié, 2014).

Après plus de dix ans, dans de nombreux domaines, on arrive au bout d'un cycle d'essoufflement des choix décidés et à un ralentissement de la programmation de nouvelles réformes, ce qui se traduit, semble-t-il, par un découragement assez général des acteurs (crise globale de l'intermédiation et vulnérabilité du lien social dans sa globalité). L'absence d'un véritable leadership accentue l'absence d'une mise en cohérence des réformes et touche au moins trois domaines liés à la mise en œuvre des politiques de réforme : le syndical, l'associatif et le bureaucratique au sens wébérien (Tozy, 2011). La réforme de l'éducation, par exemple, souffre de cette triple carence, ce qui explique en grande partie l'échec de sa mise en œuvre, alors même qu'une grande partie de ses objectifs fait l'unanimité. En effet, le système politique marocain est un système fragmenté⁴⁴. Ainsi, si la décision est une, l'appareil étatique, lui est donc nécessairement partagé, en proie à des logiques divergentes et à des intérêts opportunistes qui, pour une partie non négligeable, ne peuvent être contrôlés par le sommet, eu égard au coût exorbitant d'un tel contrôle et ses conséquences sur les équilibres politiques. Les «intermittences» de la mise en œuvre trouvent leurs raisons d'être dans la division de l'exécutif, les subdivisions en cascade, la fragmentation des partis politiques et des réseaux notabilaires, qui sont insérés dans les mécanismes de la gouvernance étatique, depuis l'indépendance (Ferrié, 2014).

Désormais, même s'ils ne sont jamais parvenus à contrecarrer le leadership monarchique, et vu que le rapport de forces s'est globalement distingué à la faveur de l'institution monarchique, la physionomie partisane marocaine, dans sa multiplicité, a dilué la force de réaction des partis politiques voulant jouer de contre-pouvoir dans la structure étatique nationale. Il semble que dans, un système «asymétrique» de représentation, en partie vidé de sens pratique, la régulation électorale se présente comme un moment de «contre-mobilisation à travers l'articulation entre société civile et société politique». Les disputes de représentation, loin d'être neutralisées ou abandonnées, restent ainsi latentes. Elles tendent à être (re)politisées. La description des mobilisations autour des dernières élections, réengage la discussion sur les limites du pluralisme. Alors que, le pluralisme «limité» se caractérise soit par un pluralisme « irresponsable», soit par des «systèmes de pouvoirs «dominants», les deux cas de figures, peuvent se combiner dans le cas marocain (Catusse, 2004 :103).

Il serait prématuré de tenir pour acquise la réhabilitation politique récente –dans le contexte du printemps arabe- du lien partisan à partir de ce qu'il a été qualifié de «coup de force de la

⁴³ Dans les deux cas, les objectifs ne sont pas atteints, mais les deux politiques publiques ont traversé quatre gouvernements (Youssofi, 1998-2002 ; Jettou, 2002-2007 ; Al Fassi, 2007-2011 ; Benkirane, 2011 - 2016) sans que leur identité fondamentale n'ait été changée.

⁴⁴ Pour conforter le propos, le conseiller royal, M. Belfkih, -conçu comme l'architecte et le coordinateur du COSEF-, en répondant à la question des blocages de la réforme du secteur de l'éducation, avouait en 2006 que « la réforme a manqué d'appui de l'opinion publique. La réforme de l'école n'est pas une affaire technique. Il y a beaucoup d'acteurs qui n'ont pas joué leur rôle...l'école a réellement manqué d'un soutien large » (Entretien avec *le Matin* du 15 février 2006, p.4).

représentation», en le mettant à l'actif du PJD dont la performance électorale reste pour le moins liée à la fois aux effets d'une conjoncture politique des plus favorables et à son organisation. Même s'il n'est pas question de nier l'importance réelle des partis politiques au Maroc, ni la réalité des identités partisans qu'ils mettent en jeu sur la scène politique formelle, force est de constater que cette prégnance de la politique demeure largement neutralisée par le poids d'un consensus très largement partagé depuis la fin des années 1990. En acceptant de reconnaître à la fois «la tutelle omniprésente du roi», «sa médiation prééminente dans les stratégies de recompositions politiques », et « son arbitrage décisif dans la résolution des conflits et des questions sensibles de sociétés», les partis marocains se retrouvent prisonniers d'un jeu de scène où le rôle d'acteurs échappe difficilement aux figures imposées par la monarchie. Loin de pouvoir retirer d'un dispositif électoral conforme aux exigences de démocratisation, le juste prix de leur représentativité, « les partis n'accèdent en réalité qu'au seuil institutionnel de la consultation. (...) Tirillés entre la soumission et l'opposition radicale qui les mettrait en dehors ou contre le système, les partis semblent lier le prix de la représentation à un calcul rationnel sur la base coût/ avantages et de l'intérêt rémunérateur qu'elle leur apporte en terme de clientèle, de capital social et de rétributions diverses par rapport au travail d'encadrement et de mobilisation politique» (Santucci, 2006 :106-107).

Dans cette perspective, la pratique continue des coalitions politiques et du consensus ont fait que la plupart des partis sont devenus globalement compatibles les uns avec les autres une fois les rivalités apaisées. C'est ainsi que le gouvernement présidé par le Parti justice et développement (PJD) entre 2012 et 2016 a achevé son mandat après le retraitement du Parti de l'Indépendance (PI), grâce à l'entrée du Rassemblement national des indépendants (RNI), qui, alors allié au Parti authenticité et modernité (PAM)-principal rival du PJD depuis 2008-, avait mené une campagne acharnée contre lui lors des législatives de 2011. Il en découle que les enjeux de société ne sont pas principalement portés par le débat politique, mais par les acteurs de la société civile ou par des institutions mises en place afin d'opérer une médiation entre la société civile et le pouvoir politique. Malgré cela, le roi ne peut mettre en œuvre les politiques qu'il promeut indépendamment des partis. Même des institutions particulières, créées à l'initiative royale, (CSEFRS, l'INDH, CMRE...) ne peuvent fonctionner en dehors du cadre normal de la gouvernance, puisqu'elles font appel à des ressources et à des fonds publics, ce qui implique le plus souvent la collaboration et la cohabitation – parfois problématique – avec les ministères qu'elles sont censées contourner.

Par ailleurs, fondé sur un dispositif hybride partageant l'exercice du pouvoir entre une «monarchie exécutive» (ainsi qu'elle s'est définie elle-même) et un parlementarisme rationalisé, la conduite du gouvernement est confiée actuellement sur la base des résultats des élections. Cette caractéristique, a du reste été constitutionnalisée en 2011. La compétence du roi est liée pour la nomination du chef du Gouvernement et il ne peut le démettre. Ici, la clef de l'équilibre tient à ce que ce dernier n'a encore jamais disposé d'une majorité cohérente au Parlement, et fondée sur un programme électoral plutôt que sur une négociation post-électorale comme viennent le rappeler les deux exercices électoraux de 2011 et 2016⁴⁵.

⁴⁵ Le PJD sorti vainqueur de ces deux échéances électorales et briguant le poste de chef du gouvernement entre 2012 et 2016 ne dispose que de 107 sièges à la Chambre des représentants pour un total de 395. En 2016, même avec ses 125 sièges, son secrétaire général désigné par le roi pour former la coalition gouvernementale, deux jours après l'annonce des résultats du scrutin législatif du 07 octobre 2016, n'arrive pas, après la consommation de cinq mois, à former le nouveau gouvernement. Désormais, le roi intervient le 15 mars 2017 pour solliciter une autre personnalité en sein du PJD pour former le Gouvernement. Ses anciens alliés, le RNI et le Mouvement populaire (MP) n'ont lui pas facilité la tâche. Dans ce contexte, il ne peut remettre en cause la primauté du chef de l'Etat. Les partisans de la monarchie exécutive ne peuvent le souhaiter, les autres grands partis politiques non plus, puisque le succès du PJD se ferait forcément à leur détriment. En d'autres termes, les institutions ne sont viables que parce que la sociologie électorale soutient leur fonctionnement actuel. Un changement net de la sociologie électorale entraînerait –t- il un rééquilibrage des pouvoirs au plus proche des institutions constitutionnelles marocaines, qui sont

En effet, la faiblesse des victoires électorales⁴⁶ est un encouragement à la sédition gouvernementale, puisque d'autres coalitions majoritaires sont possibles. En même temps, le parti majoritaire de la coalition peut rejeter la faute de ce qui n'est pas ou mal fait sur l'insuffisante solidarité de ses alliés. Les politiques publiques apparaissent, de ce fait, portées par des acteurs aux intérêts distincts, d'inégales importance mais complémentaires : la monarchie et les élites partisans. Comme tous les acteurs politiques, ils cherchent à maintenir ou à accroître leur légitimité. La disjonction entre l'impulsion et la mise en œuvre, préserve la monarchie vis-à-vis de la société. En position de monitoring, c'est d'elle que vient l'impulsion. Elle surveille l'exécution et lance des alertes⁴⁷. Ce qui ne fonctionne pas n'est donc pas de son ressort. Cette situation est une conséquence directe de la fragmentation de l'Exécutif déjà évoqué.

Toutefois, l'ancrage de la monarchie dans l'exécutif atténue la responsabilité des acteurs (gouvernement et Parlement). Ces derniers apparaissent au mieux comme des exécutants à qui on ne donne pas vraiment les moyens de faire ce qu'ils devraient faire. Au moins jusqu'au changement constitutionnel de juillet 2011, la coalition gouvernementale échappe à une sanction électorale directe, dans la mesure où les élections ne décident que partiellement de la configuration des équipes gouvernementales et donc de la distribution des postes ministériels, y compris de la primature⁴⁸. A ceci s'ajoute le fait, moralement confortable, que chacun des protagonistes possède de bonnes raisons de penser qu'il n'est pas au premier chef responsable de l'insuffisance et des dysfonctionnements des politiques publiques. La Constitution de 2011 a, toutefois, tenté d'aiguiser l'aiguillon électoral en faisant, de l'un des dirigeants du parti politique arrivé en tête aux élections législatives, le chef du gouvernement. Davantage, la nouveauté la plus remarquable est la possibilité pour un chef du gouvernement de se succéder à lui-même pour un deuxième mandat. Pour le moment, cette possibilité a été tenue en échec⁴⁹. Bien entendu, le succès du PJD reste relatif – 43% seulement des inscrits ont voté – mais il n'est pas moins vrai, et c'est le plus important, que le chef du gouvernement occupe la place qu'il occupe parce que les électeurs ont donné une majorité relative à son parti. A ceci s'ajoute les conséquences de cette durée.

Même si l'on considère que le Maroc est un régime hybride ou l'initiative politique est (inégalement) duelle, dix ans de présence au pouvoir d'une équipe de dirigeants et d'un même parti ne peuvent pas ne pas avoir un impact sur l'orientation du pays, ne serait-ce que par le choix des hommes dont une bonne partie relève du chef du gouvernement⁵⁰. Bref, nous nous trouvons dans la situation suivante : dix ans de nominations continues aux postes importants de l'Etat, dix ans durant lesquels le travail législatif – celui qui change les choses comme celui qui

parlementaires et concentrent donc le pouvoir sur chef du gouvernement ? Nous n'en sommes pas là. Toutefois, cette faiblesse potentielle du système politique, tel qu'il fonctionne, est probablement de nature à provoquer une certaine inquiétude, lorsqu'on considère la bonne tenue du PJD, après cinq années de pouvoir, et ses succès électoraux en milieu urbain en 2015 (communales et régionales) et 2016 (législatives).

⁴⁶ Le PJD a dirigé le gouvernement (2012-2016) en ayant seulement obtenu 27,08% des voix seulement contre 10,7 % des voix du parti de l'Istiqlal (PI) dirigeant le gouvernement (2007-2011) et 17,53 % du parti de l'USFP dirigeant le gouvernement (1998-2002). En 2016, le PJD a remporté 27,88% des voix, jusqu'à l'heure il n'arrive pas à former un gouvernement.

⁴⁷ C'est ce qui s'est passé lors du discours du roi du 21 août 2013, où il a vivement critiqué la politique éducative, chantier promu par la monarchie depuis 1999.

⁴⁸ La nomination de Driss Jettou au poste de premier ministre, en 2002, en témoigne.

⁴⁹ La seconde désignation d'Abdelilah Benkirane, secrétaire général du PJD, est strictement le fait de son succès électoral. Néanmoins, le retard encouru pour former un gouvernement à l'issue des législatives de 2016, a donné droit au roi pour le remplacer par un successeur au sein du PJD (communiqué du cabinet royal du 15/03/2017).

⁵⁰ Sans y avoir un marquage partisan à la manière d'une *spoils system* ou d'un corporatisme partisan, la nouvelle tendance, observée pendant cette période de mise en œuvre de la loi organique relative aux nominations, adoptée dans le sillage de la constitution 2011, tend à éclairer le remplacement substantiel des responsables administratifs et la renégociation des critères d'accès au marché bureaucratique.

maintient – portera la marque du PJD et de ses conceptions. Bon gré, malgré, le PJD est susceptible de pénétrer profondément l'appareil d'Etat et impacter ses politiques. Est-ce ces craintes qui ont justifié l'actuel blocage gouvernemental qui a duré près de six mois et partant ont engendré la désignation d'une seconde personne pour la formation du gouvernement à la lumière des résultats des élections du 7 octobre 2016 ?

Considérant la dynamique des formations politiques et l'évolution de la sociologie électorale en cours, l'enjeu ici est identitaire. L'identification de deux pôles concurrents devrait la stimuler et contribuer à réduire quelque peu le consensualisme caractérisant la vie politique du Maroc, qui fait inévitablement le lit des demi-mesures, que personne n'approuve jamais totalement, mais que tout le monde préserve parce que chacun y trouve finalement un peu son compte. Pendant plus d'une trentaine d'années, la régulation politique a consisté, au Maroc, à empêcher les partis de consolider leurs positions électorales et d'inscrire leur empreinte dans les institutions politiques. Par rapport à ce passé, les résultats électoraux du PJD et du PAM représentent donc un indéniable signe de déverrouillage de la scène partisane. De ce point de vue, de plus en plus, face au leadership monarchique commence à s'affirmer des leaderships partisans. C'est dire qu'un parti possède un intérêt direct à attirer et à satisfaire les électeurs, c'est-à-dire à proposer et à conduire des politiques publiques efficaces.

En définitive, la Constitution a doté le chef du gouvernement de pouvoirs supplémentaires (nomination d'une partie des hauts fonctionnaires, dissolution du Parlement, etc.) lui permettant d'agir sur le Parlement et sur l'administration. Cependant, cette incitation s'est avérée insuffisante, dans la mesure où le chef du gouvernement est lui-même dépendant d'une majorité trop fragmentée pour qu'il puisse entièrement compter sur elle. Lui aussi doit négocier avec les autres acteurs politiques, de sorte que la subdivision de l'exécutif monarchique et de l'exécutif gouvernemental se trouve reproduite au sein de ce dernier entre le parti du chef du gouvernement et les autres partis de la majorité. La configuration du système politique marocain rend difficile l'attribution d'une responsabilité et donc protège largement les acteurs « d'un blâme précis », même si « le blâme diffus » apparaît assez large par les taux d'abstention et de défiance des électeurs urbains.

L'écart qui existe entre les rhétoriques de légitimation et les conditions réelles de l'exercice gouvernemental durant la législature 2012-2016, montre que les offres politico-idéologiques du PJD se heurtent aux résistances bureaucratiques et socio-corporatistes et à des oppositions technocratiques au sein même de la composante gouvernementale que le PJD a dirigé. Interroger l'interférence de ces élites, dans les différents processus d'action publique, ce serait à la fois mettre à l'épreuve les prétentions transformatrices de ces élites et s'informer des nouvelles modalités d'exercice du pouvoir, des formes émergentes de différenciation sociale et des nouvelles hiérarchies qui informent l'action publique en transformation (Signoles, 2006). Même si l'entrée du PJD au gouvernement est en quelque sorte pris au jeu de son succès électoral. Toutefois, tout en conciliant la continuité des institutions avec l'inclusion de la formation islamiste, la capacité "consensuelle" à situer cette nouvelle dynamique politique dans un jeu politique déjà "désamorcé", n'entraîne pas nécessairement un changement fondamental de politiques et programmes d'Etat.

Les conséquences qui en découlent participent donc dans une large mesure de cette dynamique remuant un champ politique exercé dans le consensualisme. Devenu visible à partir de 2011 et confirmé en 2015 et 2016, le jeu de la compétition électorale "ouverte" alimente les ressources politiques autonomes de l'acteur partisan. Néanmoins, aussi affaibli qu'il puisse apparaître dans

cette nouvelle pratique politique, l'Etat central marocain conserve une réelle autorité en réinventant les moyens de sa puissance (Oubenal & Zeroual, 2017).

En guise de conclure, quoi qu'il en soit, alors que sous l'ancien régime, l'opacité était un mode de gouvernement, un outil au service de l'ingénierie étatique permettant de gérer les situations et les hommes et de les manipuler avec adresse, elle semble que sous l'actuel règne, celle-ci a changé de nature. Désormais, les modifications relatives des positions affectent les configurations et les liens d'interdépendance, incitent certains agents à expérimenter de nouvelles pratiques, à mobiliser de nouvelles ressources, et menacent les croyances et les représentations. On ne saurait donc penser l'ordre politique en ignorant les tensions auxquelles sont soumis les agents, les règles et les institutions. Si bien qu'on ne peut opposer « les processus », ou « les effets des processus », qui contribueraient à la préservation de l'ordre institutionnel et la consolidation des rapports de forces, et ceux qui tendraient à les modifier (Lagroyes & al., 2002 : 199).

De toute évidence, si l'Etat marocain reste fort, les moyens de sa puissance ont changé. De sorte qu'il peut présenter les dehors d'un Etat affaibli : privatisation de ses compétences, mixité de certaines de ses structures, nécessité du dialogue social, mise en responsabilité de ses actions et limitation de sa puissance juridique. Portant, il conserve pour autant une aptitude de manipulations à contrôler par des biais indirects les territoires de l'action publique. L'ampleur des changements promis par sa réforme n'est pas en mesure d'impacter profondément la "gouvernementalité" de l'Etat. Les registres d'action de l'Etat marocain sont nombreux, d'autant plus que le royaume possède une tradition politique fondée sur un Etat fort et centralisateur. Aujourd'hui les référents de l'action publique évoluent et l'Etat apprend à partager la chose publique selon des modalités qui, sommes toutes, ne lui sont pas tout à fait étrangères.

Références bibliographiques

- Ayache** Albert, 1982, *Le mouvement syndical au Maroc*, Paris, L'Harmattan (T. 2, 1990, T. 3, 1993) ;
Ayubi Nazih, (1995), *Overstating the Arab State. Politics and Society in the Middle East*, Londres, Tauris ;
Azzouzi, Abdelhak, (2006), *Autoritarisme et aléas de la transition démocratique dans les pays du Maghreb*, Paris, L'Harmattan ;
Barrel Yves, (1988), « Un nouveau corporatisme ? », in D. Colas (dir.), *L'État et les corporatismes*, Paris, Presses universitaires de France, p.19-43 ;
Belarbi, Mhammed, « S'emparer des droits de l'Homme dans un contexte de libéralisation "incrémentale" : Retour sur l'ascension d'une "élite sectorielle" au Maroc », in *L'élite des politiques au Maghreb. Pour une autre sociologie de l'action publique*, Ouvrage collectif en cours de publication (dir : J. Ferrié, M.Tozy et A. El Maslouhi) ;
Benali, Driss, (1989), « Etat et reproduction sociale au Maroc : le cas du secteur public », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Tome XXVI, Paris : Editions du CNRS, p. 117-131 ;
BenMilh, Abdeilah, (2001), « Le champ politique marocain entre tentatives de réformes et conservatisme », *Maghreb Machrek*, n° 133, p.4-13 ;
Bennani-Chraïbi Mounia, (2004), « Représenter et mobiliser dans l'élection législative au Maroc » ainsi que « Actes de vote et d'abstention à Casablanca », in Bennani-Chraïbi M., Catusse M. et Santucci J.-C. (dir.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les Législatives 2002*, Paris, Iremam-Karthala.
Bennani Chraïbi, Mounia, **Fillieule**, Olivier, (2003), *Résistance et protestation dans les sociétés musulmanes*, Paris : Presses de Science-Po., p. 43-126 ;
Benhaddou, Ali , (2009), *Maroc : les élites du royaume*, Paris, Maisonneuve ;

- Berrada**, Abdelkader et **Saadi**, Mohamed Said, (1992), «Le grand capital privé marocain », dans Jean-Claude Santucci, (dir.), *Le Maroc actuel : une modernisation au regard de la tradition ?*, Paris, Editions du CNRS, p. 325-391 ;
- Bezès**, Philippe, (2007), « Construire des bureaucraties wébériennes à l'ère du New Public Management ? », *Critique Internationale*, n° 35, p. 9-29 ;
- Bono**, Irene, (2010a), « Le “phénomène participatif” au Maroc à travers ses styles d'action et ses normes », *Les Etudes du CERI*, n°166 ;
- Bono**, Irene, (2010b), «Pauvreté, exception, participation. Mobilisation et démobilité dans le cadre de l'INDH au Maroc», in M. Catusse, B. Destremau et é. Verdier (dir.), *L'État face aux débordements dusocial au Maghreb. Formation, travail et protection sociale*, Paris/ Aix-en-Provence, Karthala/Iremam, p. 229-250 ;
- Bono**, Irène, (2010c), «L'activisme associatif comme marché du travail. Normalisation sociale et politique par les ‘activités génératrices de revenus’ », *Politique africaine*, 120, p. 25-44 ;
- Bouabid Ali**, **Messaoudi**, Amina, (2007), « Technocratie versus Démocratie », *Les cahiers bleus*, n° 9 ;
- Bouabid Ali**, **Lahbib**, Kamal et **Tamim** Mohamed, (2011), *La démocratie participative au secours de la démocratie représentative*, Fondation Abderrahim Bouabid, collection « les cahiers bleus » n°16, Rabat;
- Bourdieu**, Pierre, (1980), *Le sens pratique*, les éditions de Minuit;
- Bourdieu**, Pierre, (1993), « Esprits d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol.96, n°1 p. 49-62
- Bourkia**, Rahma , (2011), *Culture politique au Maroc, à l'épreuve des mutations*, l'Harmattan ;
- Bréchon**, Pierre, (1999), *les partis politiques*, Montchrestien ;
- Brousny**, Lahcen, (2002), *Makhzenité et modernité*, Rabat, Diwan ;
- Brumberg**, Daniel, (2002), « Democratization in the Arab World ? The trap of Liberalized Autocracy », *Journal of democracy*, vol.13, n°4, p. 56-68;
- Camau**, Michel, (2010), « Steffen Hertog, Princes, Brokers, and Bureaucrats: Oil and the State in Saudi Arabia, Ithaca, Cornell University Press, 2010, XII-297 pages. », *Critique internationale*, n° 49, p. 171-176.
- Cammett**, Melani, (2004), “Challenges to Networks of Privilege in Morocco: Implications for Network Analysis” In Steven Heydemann, ed, *Networks of Privilege in the Middle East: The Politics of Economic Reform Revisited*, New York: Palgrave Macmillan, p. 245-279;
- Catusse**, Myriam, (1998), « Maroc : “un Etat de droit pour les affaires”», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 37, Paris, Editions du CNRS, p. 245-257 ;
- Catusse**, Myriam, (2002), « Le charme discret de la société civile. Ressorts politiques de la formation d'un groupe dans le Maroc “ajuste” », *Revue internationale de politique comparée*, vol.9, n° 2, p.297-318 ;
- Catusse**, Myriem, **Vairel**, Frédirek, (2003), «Ni tout à fait le même ni tout à fait un autre : métamorphoses et continuités du régime marocain », in *Maghreb-Machrek*, n° 175 ; p.73-91 ;
- Catusse**, Myriem, (2004) « Les coups de force de la représentation », in Bennani-Chraïbi M., Catusse M. et Santucci J.-C, (dir.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les Législatives 2002*, Paris, Iremam-Karthala ;
- Catusse**, Myriam, (2008), *Le temps des entrepreneurs ? Politique et transformations du capitalisme au Maroc*, Paris ;
- Catusse** Myriam, Destremau Blandine et Verdier, Eric, (dir.), (2010), *L'État face aux débordements du social. Formation, travail et protection sociale*, Iremam-Kathala ;
- Cefai**, Daniel, (1996), « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, n° 75, p. 43-66 ;
- Cheyneis**, Éric, (2005), « L'altermondialisme au prisme marocain », *Critique internationale*, n° 27, 2005, p. 177-191
- Cheyneis**, Éric, (2008), *L'Espace des transformations de l'action associative au Maroc. Réforme de l'action publique, investissements militants et légitimation internationale*, Thèse de doctorat en sciences sociales, Université Paris I Panthéon-Sorbonne ;

Claisse, Alain, (1988), « les systèmes de légitimité à l'épreuve, le cas des pays du Maghreb » in Claisse Alain et Conac Gérard (sous la direction), *Le grand Maghreb : données socio-politiques et facteurs d'intégration des Etats au Maghreb*, Economica.

Clergerie Jean-Louis, (1997), *Le principe de subsidiarité*, Ellipses, Paris, pp. 7-39 ;

Cobb, Roger; **Ross** Jennie-Keith and **Ross**, Howard, Marc (1976), «Agenda Building as a Comparative Political Process», *The American Political Science Review*, Vol. 70, N°1, p. 126-138.

Colas, Dominique, (dir.), (1988), *L'État et les corporatismes*, Paris, Presses universitaires de France, 1988 ;

Collectif, (2010), *Une décennie de réformes au Maroc (1999-2009)*, Centre d'études internationales, Paris, Karthala ;

Cubertafond, Bernard, (2001), *La Vie politique au Maroc*, Paris, L'Harmattan.

Darouich Ahmed, **Chiguer** Mohamed et **Berrada**, Abdelkader, (1988), *Études sur le secteur industriel au Maroc*, Rabat, Al Maarif Al Jadida;

DE MIRAS, CLAUDE, (2009), « De la gouvernance à la gouvernementalité ? Action publique territoriale au Maroc », *Maghreb-Machrek*, n° 202, p.33-48 ;

Denoeux, Guilaïn et **Gateau**, Laurent, (1996), « Campagne d'Assainissement au Maroc », in *Monde Arabe, Maghreb-Machrek*, n°154, p.1215-134 ;

Desrués, Thierry, (2005), « Le corporatisme agrarien au Maroc. La trajectoire de l'Union marocaine de l'agriculture », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°111-112, p.197-217 ;

Desrués, Thierry, (2007), «L'emprise de la monarchie marocaine entre fin du droit d'inventaire et déploiement de la "technocratie palatiale" », *L'Année du Maghreb*, n° III, 2007, p. 231-273 ;

Dobry, Michel (2009), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 3^{ème} édition.

Dupret Baudoin et **Ferrié** Jean Noé, (2011), «La nouvelle architecture constitutionnelle et les trois désamorçages de la vie politique marocaine », *Confluences Méditerranée*, n° 78, p.25-34;

El Aoufi , Nourddine,(1990), *La marocanisation*, Casablanca, Editions Toubkal ;

El Aoufi Nouredine, (1999), « La réforme économique : stratégies, institutions, acteurs », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 164, p.36-52 ;

El Fassi, Ayoub, (2012), *Praxis libérale et ordre autoritaire (souple) ou les voies incertaines de la démocratisation au Maroc*, Publications de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Souissi, Rabat ;

El Maslouhi, Abderrahim, (2005), «Représenter ou intercéder? Le dilemme du député dans un constitutionnalisme composite », dans *Mélanges en hommage au professeur Mohammed Jalal Essaid*, T. 1, Rabat, Centre Marocain des Etudes Juridiques ;

El Maslouhi, Abderrahim, (2010), « La voie marocaine de la démocratisation : repères transitologiques », dans *Une décennie de réformes au Maroc (1999-2009)*, Centre d'études internationales, Paris, Karthala.

El MOUMNI, Nadir, (2006), *Évaluation nationale de la participation des citoyens et de la société civile dans la réforme du secteur public : le cas du Maroc*, Beyrouth, PNUD ;

Evans, Peter, **Rueschemeyer**, Dietrich and **Skocpol**, Theda, (dir.), (1985), *Bringing the State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press;

Ferrié, Jean Noé, (2002), « Succession monarchique et désenchantement de l'alternance », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, p. 215-231 ;

Ferrié, Jean Noé, (2003), « Chronique politique marocaine : le jeu du roi et le jeu des partis ou le nouvel avatar du paradoxe de Lampedusa », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, T. XXXIX ;

Ferrié, Jean Noé, (2004), « Fin de partie : l'échec politique de l'alternance et la transition prolongée », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, T. XL, p. 307-324.

Ferrié, Jean Noé, **Roussillon** Alain, (2004), « Réforme et politique au Maroc de l'alternance : apolitisation consensuelle du politique », *Naqd*, vol. 20, n° 19, p. 57-103 ;

Ferrié, Jean Noé, (2012), « Dispositifs autoritaires et changements politiques : les cas de l'Égypte et du Maroc », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, n° 4, p. 93-110 ;

Ferrié, Jean Noé, (2014), « La temporalité des politiques publiques ou les intermittences de l'urgence dans la lutte contre les inégalités », *Blog Farzyat (CJB)*, 15 septembre 2014.

Gallaoui, Mohamed, (2007), *Le Maroc politique à l'aube du 3^{ème} millénaire 1990-2006*, Casablanca, Imprimerie Najah-El Jadida ;

- Garraud**, Philippe, 1990, « *Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda* », *L'Année sociologique*, p. 17-41 ;
- Gellner**, Ernest and **Waterbury** John (eds.), 1977, *Patrons and Clients in Mediterranean Societies*, London, Duckworth and Co;
- Genieys**, William ; **Hassenteufel**, Patrick, (2012), « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, 2 (2), p.89-115 ;
- Gobe**, Eric, (2006), « Corporatismes, syndicalisme et dépolitisation », in E. Picard (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, p.171-192 ;
- Goery**, David, (2014), « La visite royale comme réponse au stress territorial : les conséquences des manifestations rurales dans le Haut Atlas central et oriental marocain », *L'Espace Politique*, n° 24, (<http://espacepolitique.revues.org/3242>);
- Hammoudi**, Abdellah, (2002), « Éléments d'anthropologie des monarchies à partir de l'exemple marocain », in Hammoudi, A., Leveau, R., *Monarchies arabes. Transitions et dérives dynastiques*, Paris : La documentation française, p.45-57 ;
- Hassenteufel**, Patrick, (1990), « Où en est le paradigme corporatiste? », *Politix*, n°12, p.75-81;
- Hassenteufel** Patrick, (1995), « Les groupes d'intérêt dans l'action publique : l'Etat en interaction », *Revue Pouvoirs*, n°74, p. 155-167 ;
- Hassenteufel**, Patrick, (2008), *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin ;
- Hertog**, Steffen, (2010), *Princes, Brokers and Bureaucrats: Oil and the State in Saudi Arabia*, Ithaca, Cornell University Press;
- Hibou**, Béatrice, (1998), « Retrait ou redéploiement de l'Etat ? » In *Critique internationale*, vol. 1, n°1, p.151-168;
- Hibou**, Béatrice, (1999a), « La "décharge", nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, n°73, p. 6-15 ;
- Hibou**, Béatrice, (1999b), « De la privatisation de l'économie à la privatisation de l'Etat. La formation continue de l'Etat », dans B. Hibou (dir.), *La Privatisation des Etats*, Paris, Karthala, p. 11-67.
- Hibou**, Béatrice et Tozy, Mohamed, (2002), « De la friture sur la ligne des reformes : la libéralisation des télécommunications au Maroc », *Critique internationale*, 14, 2002, p. 91-118 ; **Hibou** Béatrice, (2005), "The "privatization" of the State : North Africa in Comparative Perspective", in K. Schlichte (ed), *The Dynamics of the State*, Farnham, Ashgate, p. 71-97;
- Hibou**, Béatrice, (2006), « Maroc : d'un conservatisme à l'autre », dans *Legs colonial et gouvernance contemporaine*, vol. II, Paris, Fasopo, décembre 2006 ;
- Hibou**, Béatrice et Tozy, Mohamed, (2015), « Gouvernement personnel et gouvernement institutionnalisé de la charité : L'INDH au Maroc » In *L'État d'injustice au Maghreb. Maroc et Tunisie*, (dir), B. Hibou, M. Tozy, I. Bono et H. Meddeb, Paris : Karthala & CERI, p. 379-428 ;
- Jobert**, Bruno (1985) « L'Etat en action », in *L'Etat des sciences sociales en France*, Paris, La Découverte.
- Jobert**, Bruno et **Muller**, Pierre (1987), *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses universitaires de France ;
- Lahbib**, Kamal, (2006), « Maroc : espoirs et frustrations sur fonds de guerre des sit-in », dans *État des résistances dans le Sud 2007, Alternatives Sud*, vol.13, n°4, p.137-143 ;
- Laïdi** Zaki, 1993, « Sens et puissance dans le système international », in Z. Laïdi, *L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la guerre froide*, Paris, Presses de la FNSP, 18-44 ;
- Leca**, Jean, **Schemeil**, Yves « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *International Political Science Review*, vol.4, n°4, 1983, p. 455-494 ;
- Lagroye**, Jacques, **Bastien**, F., et **Sawicki**, F., (2002), *Sociologie politique*, 4^{ème} édition, Presses de sciences po et Dalloz.
- Lascoumes**, Pierre et Le Galès, Patrick, (2005), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po
- Leveau** Rémy, (1985), *Le Fellah marocain défenseur du Trône*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1985 ;
- Leveau** Rémy, (1987), « Pouvoir politique et pouvoir économique dans le Maroc de Hassan II », *Les Cahiers de l'Orient*, n° 6, 1987, p. 31-42 ;
- Leveau** Rémy, (1993), *Le sabre et le turban*, François Burin, Paris, 1993 ;

- Lindblom**, Charles E., (1979), "Still muddling, not yet through", *Public Administration Review*, 39 (6), p.517-526.
- Linz**, Juan, (2000), *Totalitarian and Authoritarian Regime*, Boulder, Londres, Lynne Rienner Publishers.
- Lowi** Miriam R., (2009), *Oil Wealth and the Poverty of Politics: Algeria Compared*, Cambridge: Cambridge University Press;
- Migdal**, Joel, (2001), *State in Society: Studying How States and Societies Transform and Constitute One Another*, New York, Cambridge University Press;
- Mills** .W, Charles, (1969), *L'élite du pouvoir*, Maspero, Paris ;
- Montagne**, Sabine, (2001), «De la *pension governance* a la *corporate governance* : la transmission d'un mode de Gouvernement », *Revue d'économie financière*, n°63, p. 53-65 ;
- Moudden** Abdelhay, (2011), « Réformer l'autoritarisme au Maroc, approche théorique et pratique », *Les Cahiers du Cesem*, 2011, p. 39-52 ;
- Muller** Pierre, (2009), *Les politiques publiques*, Paris, PUF.
- Neveu**, Eric, 1999, « L'approche constructiviste des "problèmes publics". Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Études de communication*, n° 22, p. 41-57 ;
- Marais**, Octave, (1964), «La classe dirigeante au Maroc », *Revue française de science politique*, Vol. 14, n° 4 p.709-737 ;
- Marais**, Octave, (1969), « Les relations entre la monarchie et la classe dirigeante au Maroc », *Revue française de science politique*, vol.19, n°6, p. 1172-1186 ;
- Oubenal** Mohamed et Abdellatif **Zeroual**, (2017), « Gouverner par la gouvernance : les nouvelles modalités de contrôle politique des élites économiques au Maroc », *Critique internationale*, n° 74, p. 25-26 ;
- Pollitt** Christopher and **Bouckaert** Geert, (2004), *Public Management Reform: A Comparative Analysis*, Oxford, Oxford University Press;
- Rachik**, Abderhman, (2016), *La société contre l'état : Mouvements sociaux et stratégie de la rue au Maroc*, Editions la croisée des chemins, Casablanca ;
- Rouquié** Alain, (1985), « Changement politique et transformations des régimes », in M. Grawitz et J. Leca (dir.), *Traité de science politique*, Paris, Presses universitaires de France, vol. 2, p.599-633 ;
- Ruffat**, Michèle, (1987), « A quoi sert le néo-corporatisme ? » in *Vingtième Siècle*, n°. 13, pp. 95-103 ;
- Saadi**, Mohamed Said, (1989), *Les groupes financiers au Maroc*, Rabat, Okad.
- Saaf**, Abdallah, (1991), « Vers la décrépitude de l'État néo-patrimonial. Les limites du néopatrimonialisme comme concept et phénomène observable », dans *Changements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS, p.73-107 ;
- Saaf**, Abdallah, (1995), « La privatisation une nouvelle politique publique », in ouvrage collectif, *Stratégies de privatisation*, s/d. D.Guerraoui et X.Richet, l'Harmattan, Paris ;
- Saaf**, Abdallah, (1999), *Maroc, l'espérance d'Etat moderne*, Afrique Orient, Casablanca.
- Saaf**, Abdallah, (2012), *Une année considérable*, Casablanca, La Croisée des chemins ;
- Saaf** Abdallah, (dir), (2014), *Rapport stratégique du Maroc (2010-2013)*.
- Saaf** Abdallah, (2015), « Changement et continuité dans le système politique marocain », in Baudouin Dupret, Zakaria Rhani, Assia Boutaleb et Jean-Noël Ferrié (dir.), *Le Maroc au présent. D'une époque à l'autre, une société en mutation*, Publication du Centre Jacques-Berque et de la Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les Études Islamiques et les Sciences Humaines, Casablanca ;
- Sadik**, Youssef, (2005), *Logiques et politiques de modernisation des entreprises publiques au Maroc. Le cas de l'Office national des Chemins de fer*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Mohamed V de Rabat.
- Salamé** Ghassan, (1991), «Sur la causalité d'un manque. Pourquoi le monde arabe n'est-il pas démocratique ? », *Revue française de science politique*, 41 (3), p.307-341 ;
- Santucci**, Jean-Claude, (2001), *les partis politiques marocains à l'épreuve du pouvoir*, REMALD, collection Manuels et travaux universitaires, n° 24 ;
- Santucci**, Jean-Claude, (2006), « Le multipartisme marocain entre les contraintes d'un "pluralisme contrôlé" et les dilemmes d'un "pluralisme autoritaire" » in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 111-112, p.63-118 ;
- Schmitter**, Philippe, (1974), « Still the century of corporatism? », *Review of Politics*, n° 36; p.85-131;

- Schmitter**, Phillippe C., (1977), « Modes on Interest Intermediation and Models of Societal Change in Western Europe », *Comparative Political Studies*, Vol.10, n°3, p.7-38;
- Schmitter** Philippe, (1982), «Reflections on Where the Theory of Neo-Corporatism Has Gone and Where the Praxis of Neo-Corporatism May be Going», in Gerhard Lehmbuch, Philippe C. Schmitter (eds), *Patterns of corporatist policy-making*, Londres, Sage, p.258-280;
- Schmitter** Philippe, (1985), «*Corporatism and the State*», in Wynn Grant (ed.),*The political economy of corporatism*, New York, Saint-Martin's Press, p. 32-62;
- Segrestin**, Denis, (1985), *Le Phénomène corporatiste*, Essai sur l'avenir des systèmes professionnels fermés en France, Paris, Fayard ;
- Signoles**, Aude, (2006), « Réforme de l'État et transformation de l'action publique. Analyser par les politiques publiques », in Picard, E., (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, Armond colin, 2006, p. 239-261 ;
- Smyrl**, Marc, (2002), « *Politics et policy* dans les approches américaines des politiques publiques : effets institutionnels et dynamiques du changement », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 1, 2002, p. 37-52.
- Souali**, Mohamed, (2016), *la monarchie marocaine entre stabilité du régime et démocratie*, Publisud ;
- Tessler** Mark, (1987), « Image and Reality in Moroccan Political Economy », in Zartman I. William, *The Political Economy of Morocco*, Praeger, New York, 1987;
- Tozy**, Mohamed, (1991), «Représentation/Intercession, les enjeux de pouvoir dans les "champs politiques désamorcés" au Maroc », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. 28, Paris, Editions du CNRS, p. 153-168 ;
- Tozy** Mohamed, 1999, *Monarchie et Islam politique au Maroc*, Paris, Presses de la FNSP.
- Tozy**, Mohamed, (2008), « Islamists, technocrats and the Palace », *Journal of Democracy*, 19 (1), p. 34-41.
- Tozy**, Mohamed, (2011), « Réformisme sans réformes, les limites d'un attelage techno-politique », *Les Cahiers du Cesem*, p. 23-29.
- Vairel**, Frederick, (2005), *Espace protestataire et autoritarisme. Nouveaux contextes de mise à l'épreuve de la notion de fluidité politique : l'analyse des conjonctures de basculement dans le cas du Maroc*, Thèse de science politique, Institut d'études politiques, Aix-en-Provence.
- Vairel**, Frédéric, **Zaki**, Lamia, (2011), « Politisation sous contrainte et politisation de la contrainte : outsiders politiques et outsiders de la ville au Maroc », *Critique internationale*, n° 50, p. 91-108.
- Vairel**, Frédéric, (2014), *Politique et mouvements sociaux au Maroc. La révolution désamorcée ?*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. «Sociétés en mouvement» ;
- Veguilla**, Victoria, (2009), « Conflits et actions collectives autour de l'exploitation du poulpe au Maroc », *Politique africaine* 2009, N° 116, p. 43-62.
- Vermeren**, Pierre, (2002), *La Formation des élites marocaines et tunisiennes : des nationalistes aux islamistes, 1920-2000*, Paris, La Découverte et Syros ;
- Waterbury**, John, (1973), « Endemic and Planned Corruption in a Monarchical Regime », *World Politics*, vol. XXV, n° 4 ; p. 533-555 ;
- Waterbury**, John, (1975), *Le Commandeur des Croyants*, Presses Universitaires de France ;
- Zaki**, Lamia, (2007),« L'action publique au bidonville : l'État entre gestion par le manque, "éradication" des *kariens* et accompagnement social des habitants », *L'Année du Maghreb*, n° II, p. 303-320 ;
- Zaki**, Lamia, (dir.), (2011) *Enjeux professionnels et politiques de l'action urbaine au Maghreb*, Paris, Karthala ;
- Zeroual** Abdellatif, (2014), « Modernisation néolibérale et transformation du profil des dirigeants des entreprises publiques au Maroc. Cas de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) : 1959-2009 », *Afrika focus*, Volume 27, n° 2, p. 23-47 ;
- Zouaoui**, Hassan, (2012), «La place de la modernisation administrative dans la politique réformatrice du nouveau règne marocain », dans *La Transition démocratique et la réforme de l'administration publique au Maghreb : interactions, enjeux et perspectives*, *Dialogues*, 2012, p. 9-27.